N° 9 1930 Novembre

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

1780-1930

Le 5 octobre dernier a été célébré à Tournai le 150e anniversaire des Établissements Casterman. Fondée en 1780 par Donat Casterman, la maison d'édition a été constamment dirigée, de père en fils, par la même famille : Donat Casterman (1780-1820) ; Josué Casterman (1820-1860) ; Henri Casterman (1860-1869) et, après sa mort prématurée, Vve Henri Casterman (1869-1885) ; Henri et Louis Casterman (1885-1907) ; Société anonyme des Établissements Casterman, dirigée aujourd'hui par Henri, Louis et Gérard Casterman (1907-1930).

Le gouvernement belge a tenu à reconnaître le magnifique effort de persévérance professionnelle et familiale de ces 150 années en attribuant aux directeurs et aux plus anciens ouvriers de nombreuses distinctions dans nos ordres nationaux.

Sa Sainteté Pie XI a récompensé l'attachement fidèle de la Maison à la cause catholique en accordant à M. Louis Casterman la cravate de Commandeur de l'ordre de Saint Grégoire le Grand et au plus ancien membre du personnel, M. Louis Boucart, la croix : « Bene merenti ». « C'est un remarquable titre de gloire pour une maison d'édition, a pu dire à cette occasion l'Évêque de Tournai, de n'avoir jamais, au cours de 150 années d'existence, imprimé un livre ou même une page qu'elle ait à se reprocher du point de vue du dogme ou de la morale catholique ».

La Nouvelle Revue Théologique, éditée depuis son origine, en 1869, par la Maison Casterman, s'associe à cette fête de famille et présente aux directeurs et au personnel ses vives et cordiales félicitations.

La Direction de la Nouvelle Revue Théologique.

L'édition de saint Augustin par les Mauristes

Pour lire aujourd'hui l'œuvre de saint Augustin (1), qui bénéficie d'un renouveau d'attention et d'étude en cette année jubilaire, nous n'avons qu'à tendre la main vers un rayon de bibliothèque et le choix se présente à nous en une série de dix à quinze volumes,

(1) Nous ne pouvons songer à citer ici les nombreux ouvrages et articles de revues qui nous ont été utiles dans la rédaction de ces pages ; nous devons nous contenter de quelques indications bibliographiques sommaires. Les principaux documents pour l'histoire de l'édition des Mauristes, contenus surtout dans la collection des 22 volumes de la Bibliothèque Nationale (fonds latin, 11645-11666), intitulée *Operum S. Augustini recensio benedictina,* ont été analysés et utilisés par Richard Kukula, *Die Mauriner Ausgabe des Augustinus, Ein Beitrag zur Geschichte der Litteratur und der Kirche im Zeitalter Ludwigs XIV* ; cette étude a paru dans les *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der Kais. Akademie der Wissenschaften*, Vienne, t. CXXI, 1890, v, 106 pp., t. CXXII, 1890, viii, 66 p., t. CXXVII, 1892, v, 48 pp., t. CXXXVIII, 1898, v, 81 pp. On pourra la compléter ou la corriger par les recensions et comptes-rendus qui en ont été faits dans les diverses revues, comme la *Revue critique*, 1890, etc., et par Ch. Urba, *Beiträge zur Geschichte der Augustinischen Textkritik*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, cités plus haut, t. CXIX, Vienne, 1889, vi, 80 pp., et par Od. Rottmanner, o. s. b., *Bibliographische Nachträge zu Dr Kukulas Abhandlung, Die Mauriner Ausgabe des Augustinus*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne déjà cités, t. CXXIV, 1891, xiii, ou dans *Geistesfrüchte aus der Klosterzelle*, Munich, 1908, pp. 7-108. On consultera aussi dom Thuillier, *Histoire de la nouvelle édition de S. Augustin donnée par les PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (anonyme), dont il y eut deux éditions non identiques, l'une en 1736, in-quarto, l'autre dans la *Bibliothèque germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays du Nord*, t. xxxiii, 1735, pp. 188-222; t. xxxvi, 1736, pp. 13-50 ; t. xxxv, 1736, pp. 69-101. Le P. Ingold, de l'Oratoire, qui a continué le travail du chanoine H. Didio, a utilisé ces deux rédactions, ainsi que les volumes de la correspondance des Mauristes (Bibliothèque Nationale, fonds français, 17679-17681, 19649-19659, etc.), dans son *Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin avec le Journal inédit de dom Ruinart*, Paris, 1903.

qui s'étagent en dimensions graduées, depuis nos vénérables in-folios jusqu'aux formats plus maniables de nos élégants in-douze ou de nos éditions diamant. Mais quand l'œil parcourt ces lignes chargées de pensée et d'âme, l'effort de typographie impeccable, qui nous a rendu ces textes lisibles, et les préparatifs compliqués, qui ont lentement amené ces matériaux à pied d'œuvre, n'attirent pas ou guère notre attention et ce n'est pas aux « *pulchri apices* », comme aurait dit le docteur d'Hippone, que s'arrête notre regard.

On trouvera un certain nombre de lettres imprimées dans les publications de Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon, suivie des lettres inédites du P. Quesnel*, 3 vols, Paris, 1847, de Gigas, *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Copenhague-Paris, 2 vols, 1892-93, de Kukula, de Dantier, de dom Berlière, de E. Martène et Hurtebize, *La Vie des Justes*, de E. de Broglie, etc., dans divers recueils périodiques. On consultera aussi quelques pièces de la correspondance de Bossuet, de Fénelon et d'autres. Parmi les mémoires et les écrits de l'époque, outre ceux de dom Ruinart, de dom Martène et de dom Thuillier, déjà mentionnés, citons ceux de l'abbé Le Dieu, *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, publiés par l'abbé Guettée, 4 vols, Paris, 1856-1857, (nouvelle édition par Ch. Urbain et Lévesque), ceux de d'Avrigny, etc., et les divers recueils contenant des lettres de Richard Simon, comme la *Bibliothèque critique ou recueil de diverses pièces critiques*, 4 vols, Paris-Amsterdam, 1708-1710, (pseudonyme, sous le nom de Sainjore), la *Nouvelle Bibliothèque choisie*, Amsterdam, etc. Mentionnons encore dom Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1729 et suiv., t. ix, p. 815, Ingold, *Bossuet et le Jansénisme, Documents*, Paris, 1897, etc.

Les histoires littéraires de la Congrégation de Saint-Maur fourniront aussi quelques renseignements : Le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur*, La Haye, 1726; Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, Bruxelles-Paris, 1770, B. Pez, *Bibliotheca Benedictino-Mauriana*, Augsbourg et Gratz, 1716, J. François, (anonyme), *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de saint Benoît*, 4 vols, Bouillon, 1777, surtout le *Supplément*, t. III, p. 470-487, Ziegelbauer, *Historia rei litterariae Ord. S. Benedicti*, 4 vols, Augsbourg, 1784, etc.

Ces notices, comme celles des bons dictionnaires de biographie, d'histoire, de théologie, etc., anciens ou modernes, apportent un certain nombre de précisions, mais plus d'une fois demandent contrôle ou rectification. — Nous nous faisons un devoir de remercier ici le R. P. Maurice Viller, dont la compétence égale à la bienveillance nous a fourni d'utiles renseignements et suggestions.

Et pourtant, si l'on veut bien y songer, un problème se pose, pour cet auteur comme pour tout autre écrivain du passé : comment ses œuvres, vieilles de quinze siècles, ont-elles réussi à se présenter à nous, en l'an de grâce 1930, dûment enregistrées et fidèlement imprimées ? L'on peut même dire que pour un écrivain aussi riche, aussi abondant, aussi lu et aussi consulté que saint Augustin, ce problème se pose plus provocant que pour d'autres, en raison même de l'énorme production de sa plume, de la longueur de beaucoup de ses ouvrages, de la finesse de leur expression ou de leur pensée, et du nombre des traités, grands et petits, qui sont venus grossir au cours des siècles son héritage littéraire : autant de motifs pour faire redouter des fléchissements dans la transmission manuscrite, des altérations dans la transcription des textes, des erreurs inconscientes ou voulues dans la désignation des auteurs.

Quand il s'agit d'œuvres modernes, l'art de la typographie, en fixant immédiatement les textes d'une manière à peu près définitive sous le contrôle même de leur auteur, a supprimé la grande partie de ces problèmes. Mais pour l'époque antérieure, les caprices et les distractions des copistes ont nécessité l'éclosion de toute une science, qui n'a d'autre objet que de faire retrouver la pensée d'un auteur, à travers les bévues des scribes, dans son expression originale et dans sa teneur authentique.

Si l'on veut bien se rappeler encore que les bibliothèques médiévales, qui donnaient pourtant une place extraordinairement prépondérante aux écrits d'Augustin, ne réunissaient guère dans une série unique toutes les œuvres d'un même écrivain, l'on arrivera sans peine à apprécier à sa juste valeur l'immense service rendu par les éditions complètes d'un grand auteur, et les énormes travaux que supposait la mise en chantier d'un travail de ce genre. Aussi, ce n'est que deux cents ans après le premier incunable augustinien qu'on peut parler réellement d'une édition critique des œuvres de saint Augustin. Elle est due aux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur dans les vingt dernières années du XVII^e^ siècle et

constitue le principal monument de leurs travaux patristiques. Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur d'avoir un court aperçu sur son histoire, car cette édition a réellement son histoire. Sans vouloir entrer ici dans les épisodes de la querelle janséniste, qui l'encadrent trop souvent et qu'il nous suffira de rappeler à l'occasion, nous porterons surtout notre attention sur l'élaboration scientifique de l'édition et ses préparatifs, sur les essais antérieurs, sur sa réalisation et son succès dus à des efforts intelligemment combinés, et sur la comparaison avec l'entreprise similaire de la fin du XIXe siècle, non encore terminée de nos jours.

Durant l'automne de 1669, dans une des salles de la vieille abbaye Saint-Germain-des-Prés, détruite depuis lors, à l'emplacement occupé à peu près aujourd'hui par le croisement de la rue Bonaparte et du boulevard Saint-Germain, les trois prieurs des abbayes de Paris, de Saint-Germain, de Saint-Denis, des Blancs-Manteaux, tenaient consulte avec quelques personnalités scientifiques de Saint-Germain-des-Prés. Il s'agissait de savoir si la Congrégation de Saint-Maur, sollicitée déjà dans ce sens par des amis influents, allait entreprendre l'édition des œuvres de saint Augustin.

L'œuvre était digne d'elle, car, après cinquante ans d'existence et d'essor, la nouvelle Congrégation pouvait affronter l'avenir avec assurance : fondée en 1618, en se détachant de la branche de de Saint-Vanne demeurée en Lorraine, approuvée en 1621 par Grégoire XV, installée aux Blancs-Manteaux dès 1618, elle entrait en 1621 à Saint-Germain-des-Prés, se trouvait établie en 1645 dans plus de 80 des grands centres monastiques bénédictins, et en 1690, vingt ans après cette réunion de 1669, comptait en France 178 abbayes. Venue à un moment où une première génération de savants, comprenant des hommes comme Laubespine, Baronius, Bellarmin, Sirmond, Fronton du Duc, Petau, un peu plus tard Combefis et d'autres, achevait ses vastes travaux dans le champ de l'ancienne tradition, la Congrégation de Saint-Maur se distinguait

dès le berceau par son goût pour les études patristiques et bientôt dépassait tout ce qu'on avait produit jusque là en ce genre. Sous l'intelligente impulsion de dom Tarisse, le fondateur de la bibliothèque de Saint-Germain en 1635, qui trouve que « l'étude des langues anciennes et la collation des manuscrits est ce qu'il y a de moins dissipant comme travail pour les moines », elle avait donné un fort mouvement aux études, consacrant ainsi le mot de l'évêque d'Avranches, à propos du programme de Rancé, que « l'ignorance n'est pas une qualité nécessaire à un bon religieux (1) ».

A l'époque des débuts, c'est à Luc d'Achery, le recruteur clairvoyant de jeunes gens de talent, l'éditeur de Lanfranc et de Guibert de Nogent, qu'on doit l'exécution méthodique de ce programme et le principe de la collaboration collective poussé jusqu'à son rendement le plus ample.

Pour un autre motif aussi, le moment était favorable : c'était peu après la paix Clémentine, la « paix fourrée », qui marqua une suspension d'armes dans les conflits jansénistes. C'était le moment où la Sorbonne venait de tenter une révision de l'édition louvaniste d'Augustin et durant une demi-année, en 1668-1669, on avait pu voir six de ses docteurs arriver journellement à l'abbaye et consulter les précieux manuscrits de sa bibliothèque. Mais après six mois de travail, ils avaient abandonné la partie et renoncé à l'entreprise.

Alors arrive Arnauld, que la paix Clémentine laisse rentrer à Paris, et un jour qu'il consulte à la bibliothèque de Saint-Germain

(1) D'abord, on publie les ouvrages ascétiques et autres des anciens Bénédictins et des œuvres détachées d'un certain nombre de Pères, puis les *Annales* et les *Actes des Saints* de l'Ordre de Saint-Benoît ; peu après, on aborde les œuvres des Pères latins et grecs ; plus tard, pendant plus d'un siècle, on s'attaquera aux multiples sources d'histoire religieuse, littéraire, civile ou ecclésiastique, des anciennes abbayes, des villes et des provinces de France. Trois de ces œuvres collectives bénédictines ont été reprises par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une a été imitée par les *Monumenta historica Germaniae* et toutes enviées par les grandes corporations scientifiques du XIXe siècle, qui ont conscience d'appliquer les principes et de prolonger les méthodes des anciens Mauristes.

un volume de saint Augustin, il expose à dom Texier, prieur de l'abbaye, les lacunes et les défectuosités de l'édition des Louvanistes par Plantin d'Anvers, sur laquelle on tablait toujours depuis un siècle. Cette conversation fut peut-être décisive. Arnauld fit remarquer qu'il manquait beaucoup à cette édition, que les manuscrits consultés étaient trop peu nombreux et presque tous des Pays-Bas, que l'ordre manquait dans l'arrangement de ces pièces; il ajoutait que ce travail regardait la Congrégation de Saint-Maur à cause du grand nombre des manuscrits possédés par ses bibliothèques et à cause de la facilité que lui donnait pour la collation la diffusion de ses abbayes par toutes les régions, enfin il insistait sur « l'utilité si grande pour les religieux qu'on ne pouvait hésiter », car « l'édition était vraiment digne de la Congrégation de Saint-Maur ». Arnauld eut-il besoin d'être éloquent pour se faire persuasif ? ou dom Texier, qui connaissait les excellents travaux accomplis déjà par ses moines, était-il persuadé à l'avance sans avoir besoin d'être gagné? Toujours est-il qu'il fut du même avis. Il en parla à dom Claude Martin, un des assistants de confiance du général, dom Audebert, dont l'âge avait affaibli la vue et qui confiait à dom Martin le soin d'ouvrir ses lettres et de préparer son courrier.

Le terrain était préparé chez l'assistant, car quelques jours après la retraite des six docteurs de Sorbonne, d'Achery avait parlé à dom Martin de l'échec de leur projet. Celui-ci entrevit tout de suite les motifs de l'entreprise et l'utilité qu'elle pouvait avoir pour le bien de l'Église; mais pouvait-on l'exécuter dans la Congrégation de Saint-Maur ? « C'est un grand travail, répondit d'Achery, mais on pourrait en venir à bout si l'on faisait collationner partout et si l'on mettait à la tête un religieux savant ». Ici, encore une fois, s'affirme l'influence de celui qu'on a appelé « le restaurateur des lettres dans l'Ordre de saint Benoît » ; c'est ce moine, humble et studieux, presque toujours malade, souvent au lit, qui détermine l'orientation productrice de toutes les générations qui le suivent, celui qui avait formé Hugues Ménard, distingué

Mabillon et Martène, et assuré, par l'organisation du travail collectif, la mise en chantier des grandes œuvres qui feront toujours la gloire de Saint-Maur.

La conversation d'Arnauld avec Texier, celle de dom Martin avec d'Achery, dans la bibliothèque de Saint-Germain, suscita un nouvel échange de vues entre Texier et dom Martin ; celui-ci en parla à dom Audebert et la réunion extraordinaire des prieurs eut lieu presque aussitôt. Les avis ne furent pas unanimes au début, pour des motifs divers. Le prieur de Saint-Denis, dom Marsolle, qui devait ensuite devenir général, émit la crainte de voir les moines courir le monde, soi-disant à la recherche des manuscrits ; un des assistants de dom Audebert, dom Brachet, redoutait un autre péril, que l'événement devait vérifier : « on nous fera passer pour jansénistes ; ce sera tout au moins un prétexte ». Les savants travailleurs de Saint-Germain, dom Gerberon en tête, celui qui allait éditer sous peu (1675) les œuvres de saint Anselme, insistaient en faveur du projet ; il n'y avait que les Bénédictins de Saint-Maur, disaient-ils, qui pussent tenter l'entreprise, et quelque trente ans plus tard, Denys de Sainte-Marthe, qui s'y connaissait en travaux de ce genre, comme le montre sa *Gallia christiana*, pourra confirmer le même avis. Mabillon ne semble pas avoir été présent à cette réunion ; il venait de finir alors sa grande édition de saint Bernard (1667) qui, du coup, le classait parmi les sommités de la science et se préparait à son voyage scientifique dans les Flandres. D'autres avis, ceux du dehors, furent également mis en avant : on savait que l'archevêque de Paris, Péréfixe, et d'autres prélats nombreux désiraient vivement cette édition et que le premier président, M. de Lamoignon, était si favorable qu'il aurait voulu obtenir du roi l'installation d'une imprimerie dans les salles mêmes de l'abbaye. Le vote conclut « à la pluralité des voix » en faveur de l'entreprise. Aussitôt on se mit à l'œuvre, réalisant ainsi le mot de Gerberon : « Allez vite », qui voulait prévenir tout retour offensif des hésitations redoutées.

L'œuvre, telle que la concevaient ses dirigeants était assurément

grandiose et l'on ne peut que se réjouir que l'avis de dom Marsolle n'ait pas prévalu. Nous aurions été privés d'un des chefs-d'œuvre et en même temps d'un des plus instructifs exemples d'une collaboration scientifique organisée.

Un court aperçu sur les essais antérieurs fera voir à quelles difficultés techniques devait faire face cette décision de 1669. Des premières tentatives de la typographie à l'époque des incunables, il n'y avait évidemment pas à espérer un texte convenable d'Augustin ; c'était l'idée de la multiplication rapide des exemplaires, beaucoup plus que les soucis critiques, qui présidait à ces entreprises. Puis, que pouvaient faire de définitif ces premiers imprimeurs devant un ensemble aussi encombrant que les 93 ouvrages mentionnés par saint Augustin lui-même dans son examen de conscience d'auteur qui s'appelle les *Rétractations,* et auxquels il fallait ajouter près de 300 lettres, dont quelques-unes très développées, et plus de 400 sermons. Le nombre énorme des manuscrits qui dès le IXe siècle, au XIIe, même au XIVe, constituaient parfois le tiers, souvent le cinquième du fonds total des bibliothèques médiévales occasionnait une nouvelle difficulté du point de vue critique, car pareille diffusion des ouvrages d'Augustin n'était nullement synonyme d'exactitude dans la transmission des textes, et quel travail de collation en supposait le contrôle (1)! Il y avait plus : la transcription avait fait pulluler les pseudépigraphes. Déjà de son vivant, en 417, saint Augustin se plaignait de ceux qui circulaient sous son nom en Espagne. Plus tard, le *De fide ad Petrum,* l'*Hypomnesticon,* le *De vera et falsa poenitentia,* le *De spiritu et anima,* pour n'en citer que quelques-uns des plus

(1) Quant à la correction du texte, les premières tentatives de la typographie ne sont pas réjouissantes ; les textes imprimés depuis les origines donnent aux Mauristes la filière ininterrompue des plus mauvais exemples. On a même pu dire que l'histoire ordinaire des textes depuis la Renaissance est vraiment résumée dans le sort des éditions partielles ou complètes des œuvres d'Augustin. Elles sont typiques à cet égard par la déviation de principe qui vicie les premiers essais et par la lenteur des progrès qui la corrigent. Un exemple célèbre en est fourni par

célèbres, et vingt autres pénètrent partout dans les cercles théologiques ou monastiques et reçoivent droit de cité sous le nom d'Augustin. Les incunables, trop exclusivement interrogés pour l'histoire et la technique des ateliers typographiques, ont encore plus d'une révélation à nous faire sur le développement de la pensée humaine ; on n'a jamais remarqué jusqu'ici, croyons-nous, que de tous les incunables augustiniens, le premier en date est un pseudépigraphe, le *De vita christiana* (Mayence, 1460-1465), qui précède de plusieurs années les premières œuvres authentiques, le *De Civitate Dei* (Subiaco 1467), ou le *De arte praedicandi* (quatrième livre du *De doctrina christiana*, Strasbourg 1466, Mayence 1467), et que, parmi les opuscules imprimés sous le nom de saint Augustin dans les trente dernières années du XV^e^ siècle, la liste des apocryphes est notablement plus fournie que celle des pièces authentiques ! Celle-ci peut aligner 80 numéros environ, celle-là en compte beaucoup plus de 130.

La série des *Opera Omnia*, qui s'ouvre peu après le début du XVI^e^ siècle, apporte de très lentes améliorations à la correction des textes. La première édition d'ensemble, celle d'Amerbach, à Bâle en 1506, laisse de côté les *Enarrationes in psalmos* (trois tomes), les *Sermons* (sept tomes) et la plupart des lettres, ces œuvres ayant été publiées à part par le même imprimeur entre les années 1489 et 1497. Peu après, certains perfectionnements critiques sont

le *De Civitate Dei*, que nous donnent presque simultanément l'atelier de Subiaco, avec son premier incunable italien, en 1467, grâce aux allemands Sweynheim et Pannartz, et un atelier de Strasbourg en 1468, celui du célèbre Mentelin. Le premier suit un texte apparenté à un manuscrit de Pétrarque ; l'autre représente une autre tradition, mais cinq ans plus tard, Pierre Schöffer à Mayence (1473) fusionne les deux copies de Subiaco et de Strasbourg, et le mélange ou le croisement des deux textes avec la fusion de tous ceux qui en dérivent, ne cesse plus de se produire pendant deux siècles : tant le respect de l'imprimé paralyse les efforts, tant la superstition qui s'attache alors à une édition ralentit toute recherche nouvelle. On voit, par suite, les difficultés de la correction des textes pour une entreprise qui voyait se renouveler dans une foule d'œuvres le cas du *De Civitate Dei* et ce mauvais exemple porta ses fruits dans toutes les éditions complètes qui précèdent celle des Mauristes.

apportés par Érasme, qui prépare pour son ami Jean Froben, « le roi des imprimeurs » (1528-29), les dix volumes de cette belle édition. L'ordre du contenu est médiocrement satisfaisant par endroits, et à voir les principes émis et les progrès critiques apportés par l'humaniste trop confiant, on sent qu'il devine les difficultés plutôt qu'il ne les résout ; malgré les nombreuses réimpressions de Bâle surtout, de Paris, de Venise, de Lyon, il s'en faut que la philologie moderne sanctionne chacune des améliorations de l'édition érasmienne.

L'édition des Louvanistes, publiée par Plantin en 1577, alors à la belle époque de sa gloire, sinon de sa prospérité matérielle, et entreprise par les théologiens de Louvain sous la direction de Thomas Gozée, de Beaumont, puis de Jean Van der Meulen (Molanus), marque un nouveau jalon et consacre le principe de la collaboration effective : seize docteurs de l'Université y prennent part, comme Jacques de Bay, Henri van Cuyck, plus tard évêque de Ruremonde, Pierre Coret, d'Ath, Guillaume van Est (Estius), etc; les abbayes et prieurés du pays, surtout Parc, Gembloux, Bethléem, Saint-Martin et la Chartreuse de Louvain, Cambron Saint-Vincent, Saint-Martin de Tournai, Saint-Amand, Aulne, Floreffe et quelques autres bibliothèques belges comme celles des Jésuites de Louvain et de Bruxelles (Jean de Grave, S. I.), prêtent leurs manuscrits ou envoient leurs collations. Le progrès s'accuse par un souci grandissant du texte et le rejet des pseudépigraphes à la fin de chaque volume. Attesté par une douzaine de réimpressions à Venise, Genève, Cologne et surtout Paris, le succès de l'édition louvaniste dure tout un siècle.

Il y eut bien une nouvelle tentative projetée par le puissant organisateur qu'était le pape Sixte-Quint. L'édition des Pères de l'Église qu'il voulait faire entreprendre par une congrégation spéciale, la quatorzième «*Super Typographia Vaticana deputata*», devait s'ouvrir par les œuvres de saint Augustin et un groupe de savants et de spécialistes, ressortissant à un comité de cardinaux, commencent les travaux d'approche dont deux in-folios de la

Bibliothèque Vaticane conservent les résultats. Dans les cas douteux, c'était au pape même qu'il fallait recourir. Parmi les spécialistes se trouvaient Alde Manuce, le jeune, et les jésuites Emmanuel Sa et Jérôme Torrès (Turrianus). Mais après la mort du vigoureux vieillard, l'ardeur se ralentit, le secrétaire P. Morin est mal payé, le travail de collation devient intermittent, et les séances du comité se firent rares. Sans la Bulle « *Immensa æterni Dei* », ou les deux in-folios du Vatican qui ont conservé les lettres et les collations des savants, on ne saurait plus grand chose de ces vastes projets. Mais tout ne fut pas inutile dans cet effort : car plus tard les Mauristes purent utiliser les collations conservées.

En somme donc, malgré quelques additions partielles, l'édition des Louvanistes continuait pendant un siècle entier, par ses multiples réimpressions, à régner dans le monde des lecteurs. Un supplément fort mêlé, paru en 1654-55, de la plume de l'oratorien Vignier, eut pour résultat de compliquer encore le travail, car tout ce qui n'a pas à son appui un manuscrit encore identifiable y demeure suspect.

C'est là qu'on en est quand les éditeurs de Saint-Maur entrent en scène. On voit tout de suite qu'on a affaire ici à des gens qui se sont déjà fait la main. A peine la décision de l'automne 1669 avait-elle été prise qu'on se mit résolument à la besogne. François Delfau, qui était jeune, il n'avait que 33 ans, ardent et prompt au travail, fut mis à la tête de l'édition ; il prit comme aide dom Guérard, son ami. Pressé par dom Gerberon, il envoie partout des circulaires imprimées, en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Suisse, dans les Pays-Bas, pour prier les savants de lui communiquer leurs lumières, leurs remarques et leurs mémoires sur ce dessein. Peu après, partait une lettre de dom Audebert, le supérieur général, imprimée elle aussi, et datée du 17 octobre 1670, pour engager les supérieurs « à examiner, par eux-mêmes ou par quelqu'un de l'exactitude duquel ils soient assurés », ce qu'ils avaient chez eux de manuscrits de saint Augustin ou de pièces directement

ou indirectement utiles. C'était l'autorité hiérarchique qui prenait sa part dans l'organisation du travail scientifique. Un délai d'un mois seulement était accordé pour la réponse et une note était jointe à la lettre encyclique, indiquant le titre et les premiers mots, ou l'*incipit*, de quelques ouvrages encore inédits d'Augustin, une dizaine environ, qu'on avait chance de retrouver : « Index librorum qui nondum sunt editi. »

Les réponses ne tardèrent pas à arriver ; d'autres furent communiquées de vive voix, comme celles que recueillit Mabillon en 1672 à son passage par Louvain. Elles sont en grand nombre et de toute nuance, ce que montrent les grosses liasses de notes, de lettres, de relevés divers, de catalogues, d'extraits et de mémoires, contenus dans les vingt-deux in-folios de la Bibliothèque Nationale. *Operum sancti Augustini recensio benedictina.* Quelques-unes, c'est l'exception, sont lentes d'allure et de tendance peu intellectualiste, comme celle de Saint-Fiacre (16 mars 1672), où « l'on a eu peine à venir à bout pour le peu de personnes qui y prestent ici la main » ; ailleurs on prévoit toute une année encore pour collationner sur un manuscrit de la cathédrale le *De civitate Dei* ; à Saint-Nicaise de Meulant, on a reçu les manuscrits à collationner, mais l'on craint que cela n'aille pas bien vite (15 septembre 1673) ; à Toulouse, écrit-on, le prieur « vient enfin de permettre (en 1678) d'acheter le supplément de Vignier nécessaire pour les collations des manuscrits de Foix » ; ailleurs, un cistercien, en rapport avec l'abbaye d'Orval, ne peut donner réponse ferme, faute d'avoir à sa disposition la *Bibliothèque des Pères* (réimpression et continuation de Margarin de la Bigne) de Cologne (en 1680) et un correspondant qui travaille à Rome, entre autres au monastère cistercien de Sainte-Croix-de-Jérusalem, l'heureux possesseur alors du fonds *Sessorianus*, est arrêté dans sa collation parce qu'il n'a « pu trouver commodément un des tomes de l'édition de Louvain ».

Mais, en règle générale, les réponses sont empressées et diligentes : « les paquets de variantes arrivent », et c'est « par coche et par bateau », comme on l'écrit de Pontoise (1 octobre 1673), par le

« courrier de Lyon », s'il s'agit du sud-est, par le « résident de Genève » auquel écrit le ministre, marquis de Pomponne, successeur de Lyonne, que vont et viennent les manuscrits, les questions et les réponses, entre Saint-Germain et les diverses abbayes. L'ardeur se fait communicative : « *fervet opus !* »

Il n'y eut pas que les bibliothèques bénédictines qui furent mises à contribution : il y eut en outre celles de la Sorbonne, du collège de Navarre, de Saint-Victor, des Prémontrés, des Cisterciens, des Grands-Augustins, « dont un manuscrit est si mauvais et si plein d'omissions que nous avons dû le laisser là », des Jacobins, avec cinq ou sept manuscrits « les plus meschants de tous ceux que nous avons », dit Guérard. Ajoutons-y les bibliothèques de beaucoup de chapitres de cathédrales, comme celle de Senlis où l'on « relit et collationne avec soin selon la demande de la circulaire les manuscrits échappés au feu », et surtout la Bibliothèque du Roi toujours ouverte aux Bénédictins et celle de Colbert, où Baluze continue à montrer son zèle et son attachement à l'entreprise bénédictine.

L'étranger contribue aussi aux recherches, comme J. Wallis et E. Bernard, l'auteur du grand catalogue des manuscrits d'Angleterre (Londres 1697) longtemps célèbre ; toutefois les collations d'une demi-douzaine de manuscrits anglais, envoyées par Bernard et conservées à Paris, arrivent trop tard pour l'impression. Mais, en somme, la contribution de l'étranger est proportionnellement minime : les circonstances politiques y ont leur part, l'Allemagne n'a pas alors la réputation qu'elle aura ensuite et chez les correspondants de Bernard Pez on trouvera telle appréciation qui accuse les moines allemands de laisser se gâter leurs manuscrits. L'attente des Mauristes ne fut pas réalisée de ce côté et les récentes éditions critiques de Vienne expriment le regret que les bons manuscrits de Reichenau, actuellement à Karlsruhe, de Saint-Gall, de Salzbourg, de Trèves, de Fulda, etc., n'aient pu être utilisées par les collaborateurs de dom Delfau. Dans les Pays-Bas, travaillait dom Legrand, à Tournai et ailleurs ; il communique aux théologiens de Louvain

plusieurs exemplaires de la circulaire de dom Delfau, « afin de les obliger à communiquer ce qui sera nécessaire ».

L'Italie, avec l'abbé Ottavio Falconieri, qui donne un coup de sonde dans les manuscrits de la Vallicellane (des Oratoriens de Rome) et d'autres bibliothèques, fournira davantage, surtout un peu plus tard quand dom Estiennot (1671-1699), dom Jean Durand (1672-1684), dom Laparre, dom Durban (1670-1680), dom Mabillon (1685-1686), etc., exploreront les bibliothèques romaines du Vatican, de la reine de Suède, des Barberini, des Chigi, de Sainte-Croix-de-Jérusalem, etc. Mais tous à peu près se plaignent de l'usage romain qui règle parcimonieusement les heures de consultation : « Ils couvent leurs manuscrits », écrivait dom Durand à dom Blampin en 1678. « La Vaticane est à une demi-lieue ; le bibliothécaire est souvent absent ou introuvable ; la bibliothèque s'ouvre une heure au plus le matin » (lettre de 1675) ; mais en 1678, « elle s'ouvre quatre fois par semaine trois heures par jour ». Quant à celle de la reine de Suède, elle est très éloignée, pas publique et, depuis la mort du cardinal Bona, on n'y a guère accès. Il faut ajouter encore à la contribution italienne les deux in-folios des collations sixtines, rappelées plus haut et mises à la disposition des Mauristes grâce à l'intervention du cardinal Bona.

Quant à l'Espagne, elle donne peu, semble-t-il, moins encore que l'Angleterre. C'est d'autant plus regrettable qu'il y avait chance de retrouver là des témoins estimables, entre autres du côté de Saragosse, comme le voyage de Tayon envoyé à Rome vers 650, pour en rapporter des manuscrits de saint Augustin, permettait de l'espérer. Plus tard, Arevallo et le cardinal Mai émettront des regrets analogues, que ce dernier étendra à l'Italie, et de nos jours c'est par les manuscrits d'Espagne que dom De Bruyne enrichira quelque peu le dossier épistolaire de saint Augustin.

Avec les renseignements de tous genres, les collations, les relevés divers, arrivaient parfois des suggestions et des avis qui devaient plutôt paraître encombrants. Tel correspondant proposait en 1672 d'utiliser d'abord toutes les citations des théologiens, comme celles

des vingt volumes de saint Thomas. « Ce n'est pas là travail de paresseux », ajoutait-il en substance, mais il croyait la chose réalisable en peu de temps. On peut se demander quelle utilité auraient eu pour la fixation du texte des citations aussi tardives.

Dans cet amas de manuscrits, de notes, de catalogues, de renseignements, de collations, envoyés de toutes parts, de France, de Rome et d'ailleurs, et qui, de plus de 140 bibliothèques se concentraient à Saint-Germain-des-Prés, il fallait mettre de l'ordre, et, pour réaliser cet ordre, opérer la division du travail. Cette organisation est due à dom Delfau et à dom Guérard, qui règlent tout le travail des sous-ordres et des aides subalternes, d'abord à Saint-Germain, puis, après une décision, peu expliquée encore, du chapitre de 1675, à Saint-Denis. Delfau avait eu d'abord l'idée de choisir à une distance plus ou moins rapprochée de Paris autant d'abbayes qu'il y avait de tomes de saint Augustin, et de faire préparer dans chacune d'elles les travaux d'approche nécessaires pour chaque volume, sauf à faire venir à Paris les matériaux voulus au moment opportun. Mais la proposition de dom Claude Martin eut pour effet de réunir à Paris les meilleurs et les plus anciens manuscrits et de confier la collation des autres aux monastères des provinces. Les trésors des variantes, des notes, des informations, étaient groupés dans des cartons ou porte-feuilles, primitivement un par tome, — il nous en reste 22 aujourd'hui — jusqu'au moment de l'élaboration définitive. Delfau et Guérard, plus tard Thomas Blampin (1640-1710), se réservent le travail de l'assemblage et surtout de la mise en œuvre, du contrôle sur pièces, et de l'unification des résultats acquis par les sous-ordres pour la fixation du texte définitif. Quatre mois, nous dit une lettre de dom Guérard, avaient été consacrés au travail d'assemblage des variantes pour le tome IV, et on en prévoyait cinq pour la même opération à faire subir au tome III. Parfois, un voyage à pied jusqu'en Flandre vient couper ce laborieux séjour, comme celui de Blampin en 1677 qui veut collationner lui-même un précieux

manuscrit des Pays-Bas, et dont l'ardeur à la marche, un jour de jeûne, achève en quelques heures, entre Compiègne et Noyon, les forces de son compagnon, le frère convers Pasquier. Les supérieurs lui ordonnèrent ensuite de prendre un cheval et de ne plus jeûner en voyage.

Cette organisation méthodique est une vraie leçon pour les travailleurs de l'avenir et, malgré les défectuosités qu'elle accuse par endroits, mérite un moment encore de retenir l'attention. C'est des supérieurs qu'elle émane, dont les nominations, les démarches, les circulaires, avec les réponses et les suggestions qui leur sont faites, nous ont été conservées et tout porte la trace de leur initiative dans la répartition du travail et la désignation des groupes de travailleurs. Cette organisation, hiérarchisée par le haut, est collective ou générale depuis le haut jusqu'en bas. Il n'y a pas que les savants et les spécialistes qui entrent dans la collaboration, comme Delfau, Blampin, Guérard, Guesnié, Coustant, Le Nourry, du Frische et d'autres; tous ceux qui savent voir clair dans un texte ou manier une plume sont appelés à collaborer : abnégation et ardeur que l'on trouve aussi chez les autres moins spécialisés, et dont le nom ne nous a pas été conservé. Ils travaillent en sous-ordre dans les abbayes du royaume, si bien que l'édition de saint Augustin, beaucoup plus encore que d'autres de leurs grandes œuvres, est vraiment l'œuvre commune de toute la congrégation de Saint-Maur. Cette organisation est universalisée à toutes les provinces, surtout pour la recherche des manuscrits, et beaucoup font office de limiers qui d'instinct se mettent sur la bonne piste. Tel, dom Guérard durant et malgré son exil, qui trouve chez les Chartreux-des-Portes l'*Opus imperfectum* contre Julien d'Éclane, qui n'existait que dans le supplément de Vignier (1654-55) et dont on n'avait retrouvé jusque là que deux manuscrits, à Clairvaux et chez les Prémontrés de Saint-Marien d'Auxerre; Guérard copie tout entier, malgré sa longueur, le texte de ce troisième témoin. Tel, dom Legrand qui, de Tournai, se met en campagne par les Pays-Bas, aidé de la *Bibliotheca manuscripta*

Belgica de Sanderus, qu'il est tout heureux d'avoir trouvée (26 sept. 1671) et de renseigner à dom Delfau. Tel, dom Fr. de Lamy, dont les conseils, plus tard les apologies, se rehaussent de toute la valeur personnelle de cet homme savant et modeste. Tel encore, pour finir par un grand nom, l'illustre Mabillon lui-même, qui profite de son voyage à Rome pour transcrire, à la bibliothèque de la reine de Suède, quelques sermons sur la conception et la nativité de Notre-Seigneur, et dont on conserve des extraits sur la définition de la grâce. On peut même dire en un sens que cette organisation est cosmopolite; mais hors de France, c'est à Rome surtout qu'elle s'affirme. C'est là que se distinguent des correspondants comme dom Jean Durand, Laparre et Durban qui sont sans cesse dans les bibliothèques, comme Montfaucon qui y rédigera une apologie de l'édition, comme dom Estiennot surtout, cet infatigable travailleur, habile et tenace, à qui il arrive dans ses voyages de ne manger qu'à sept heures du soir et qui remplit de son écriture quarante-cinq volumes in-folio de pièces, de chartes, de documents, dont bénéficieront toutes les grandes œuvres bénédictines.

Il va de soi que l'appui des savants et des personnalités étrangères à l'ordre bénédictin ne manquent pas à l'entreprise. Baluze et d'autres bibliothécaires ont déjà été nommés; Arnauld envoie des collations avec ses conseils; Émeric Bigot donne des manuscrits; le vieux Tillemont passera tous les documents et le texte français de la belle *Vita Augustini;* un autre conseillera de ne rien imprimer du *De Trinitate* sans lire le gros ouvrage du jésuite Petau sur le même sujet. Eusèbe Renaudot, l'abbé de Louvois et d'autres serviront d'agents informateurs au moment des grandes polémiques; ajoutons encore les noms plus illustres de Santeuil, de Noailles, de Bossuet, dont la protection sera précieuse au moment décisif et dont la griffe couvrira de nombreuses notes marginales des pages entières du projet de préface générale rédigé par Mabillon; les *Addenda et corrigenda* du tome XI conservent encore la trace de cette collaboration de Bossuet à propos du

sermon CCCLXXXIII. A Rome, les cardinaux Bona et d'Aguirre, Coloredo, Casanata, Cantelmi, sont de précieux protecteurs.

Un dernier trait de cette organisation, qu'il nous faut relever ici, est qu'elle est progressive et pédagogique ou formative : c'est là un des grands éléments de succès pour les entreprises scientifiques de Saint-Maur. Plus haut, on a déjà pu voir l'action profonde exercée dans ce sens par la clairvoyance de d'Achery. Mentionnons encore un exemple : celui de dom Coustant, jeune moine qui promet, une des figures les plus sympathiques parmi les Mauristes, infatigable travailleur qui est à la besogne quatorze heures par jour, qui pendant quarante ans ne visite aucune des curiosités de Paris et ne travaille que pour se sanctifier par les principes et les maximes des Pères qu'il édite. Il est d'abord appliqué à la table d'un des volumes, le quatrième, celui des *Enarrationes in psalmos*, puis on lui confie le *mare magnum* des sermons apocryphes et leurs tables. Coustant s'y fait la main et révèle ses aptitudes, si bien que son verdict sur les sermons à maintenir ou à enlever à Augustin n'a guère été ébranlé. Finalement avec Claude Guesnié, il est chargé de la table générale qui remplit plus de la moitié du onzième volume. Mais dans l'intervalle, il avait achevé de mûrir son talent par sa belle édition de saint Hilaire (1693), dont les tables accusent des préoccupations philologiques peu communes alors et un sens théologique remarquable ; au lieu de se contenter, comme le voulait Claude Guesnié, de reproduire les tables de chaque volume, on relit tout saint Augustin et on aboutit à nous donner une table méthodique qui a toujours été regardée comme un modèle. C'est ainsi que l'excellent éditeur de saint Hilaire, parti d'une collaboration plutôt modeste, mais procédant méthodiquement par des jalons sagement disposés, est finalement capable de fournir cette grande publication des lettres des papes, que la critique du XIXe siècle, pour employer une expression de Mommsen à propos du *Liber Pontificalis* de Duchesne, n'a pas « réformée mais confirmée, *non reformare sed confirmare* ». Même cet enfant terrible de Richard Simon, habituellement hostile à la grande

édition augustinienne, et souvent plus enfantin que terrible dans ses critiques, n'a pu se dispenser de louer dom Coustant. Beaucoup des noms, dont on pourrait étoffer la liste des travailleurs moins en vue, sont à peu près tombés dans l'oubli : poésie et mystère de ces pages muettes, écrites dans le silence de l'abnégation par ceux qui luttent contre la puissance du temps pour sauver quelques débris du passé et qui, à leur tour, deviennent eux-mêmes le sujet de recherches destinées à ressusciter leur souvenir !

Soutenue par cette légion de travailleurs, vraie ruche en pleine activité, l'œuvre était en bonne voie depuis cinq ou six ans déjà, quand il fallut remplacer dom Delfau, comme on l'a dit plus haut, et dom Guérard, par dom Blampin, à la direction de l'entreprise. Des lettres de cachet reléguaient le premier en Basse-Bretagne, le second en Bresse (18 septembre 1675), pour avoir participé à la composition d'un ouvrage, l'*Abbé commendataire*, d'autres disent l'*Évêque de cour*, qui critiquait de réels abus. Il y a quelque chose de pathétique, j'allais dire de tragique, dans cette brusque rupture qui brise par une lettre de cachet toutes les promesses d'une carrière qu'on prévoyait étonnamment féconde, et aboutit finalement à faire périr en mer, dans une traversée insignifiante, en barque devant Brest, celui qui avait si bien mérité de l'œuvre commune. Dom Thomas Blampin, « dont le nom sera immortalisé par l'édition », comme dit dom Tassin, lui succède immédiatement, « un des plus humbles de la Congrégation et par suite prédestiné au succès », ajoute Nicole. C'était un homme qui vivait saintement, austère jusqu'à ne s'approcher jamais du feu si ce n'est pour dégeler son encre ; avec cela, un magnifique travailleur, qui organise en maître la collaboration et centre les résultats, qui rédige pour chacun des dix volumes les préfaces, les avertissements, les annotations critiques, les sommaires et les divisions des ouvrages, qui consacre des mois à unifier les collations d'un prochain volume, tout en menant de front l'impression du volume précédent et la dernière toilette typographique du volume suivant, parfois pressé

outre mesure et presque débordé par la besogne arriérée, mais en fin de compte toujours prêt au moment voulu.

Après quinze mois d'activité, le nouveau directeur avait réalisé une telle avance qu'on put songer à chercher un imprimeur. C'est ici que commencent les premières polémiques, ou tout au moins les potins et les cancans, que nous ne nous attarderons pas à vérifier. Richard Simon, entre autres, s'en fait l'écho peu amicalement. Qu'aurait-il dit si les Bénédictins avaient imprimé eux-mêmes, comme le leur conseillait Lamoignon? On choisit comme imprimeur la maison Muguet, de Paris. Ce n'était plus l'époque des imprimeurs-humanistes comme les Amerbach, les Froben, les Estienne ou Christophe Plantin. Mais Muguet était de taille à mener l'entreprise à bon port, comme le faisaient alors les Anisson de Lyon, pour la *Magna Bibliotheca Patrum*, ou les Cramoisy de Paris, qui eurent assez de clairvoyance pour garantir à Petau le succès de ses *Dogmata theologica*, malgré leurs mauvais débuts en librairie. Muguet avait obtenu le privilège royal pour cinquante ans, et la pièce était signée de devant Cambrai (1677), au début de la campagne des Pays-Bas qui devait mener à la paix de Nimègue en 1679 : était-ce d'un augure significatif que cette odeur de la poudre mêlée à la signature? Toujours est-il que les polémiques ne tardèrent pas à commencer.

Les mémoires des Bénédictins racontent que la femme du libraire Muguet s'était laissé effrayer par les sombres pronostics du jésuite Garnier, un saint homme cependant, un des bons représentants de la théologie positive d'alors et dont on recommence à apprécier hautement les solides dissertations. Garnier, bibliothécaire du collège de Clermont, ne manquait pas l'occasion paraît-il, de faire peur à Mme Muguet : « Mauvaise entreprise que celle de votre mari ; je crains bien qu'il n'en soit mauvais marchand ! » Quoi qu'il en soit, Muguet tint bon et le 5 octobre 1677, huit ans après la réunion des prieurs à Saint-Germain, les épreuves d'imprimerie « commencèrent à faire gémir les presses ».

Ce premier volume, qui met en tête les *Rétractations*, n'était pas particulièrement difficile. Il n'y eut qu'un contre-temps : Sainte-Beuve, ancien compagnon d'exil d'Arnauld, consulté sur le conseil de Gerberon, avait promis une notice ; mais il fut surpris par la mort, ce qui l'empêcha de tenir sa promesse (15 décembre 1677).

La préparation du deuxième volume traversa une courte période de tâtonnements. Il s'agissait des lettres, que les éditions précédentes avaient classées par ordre idéologique ou des matières. Beaucoup, dom Boistard en tête, alors général, voulaient maintenir ce groupement, malgré l'opposition de Fléchier, de Bossuet, de Tillemont et d'autres. Blampin dut suivre les vues des premiers, « pour ne pas troubler les idées » des conservateurs, et trois feuilles étaient déjà sorties des presses, quand une lettre de Santeuil et l'avis de Noailles, alors archevêque de Reims, avec un long mémoire à l'appui, dû sans doute à Tillemont, triomphèrent des hésitations de dom Boistard et firent tout changer. On versa les cadres et on imprima à neuf dans l'ordre chronologique cette fois : ce qui sera désormais la règle pour la publication des correspondances.

Dès lors, l'impression avançant bon train, — mais n'oublions pas qu'il s'agit des grandes pages d'in-folios, — il devenait temps de songer à la dédicace au roi ou au pape ; il y eut un moment d'hésitation. Mabillon, qui commence dès lors à entrer en scène dans l'histoire de l'édition, en fut chargé. En une nuit elle fut rédigée et Louis Bulteau, ex-secrétaire du roi et retiré à l'abbaye Saint-Germain, dont il partageait les travaux, la traduisit en français. Au début de mars 1679, au moment où la paix de Nimègue faisait de Louis XIV l'arbitre de l'Europe, la députation bénédictine patronnée par l'archevêque de Paris, de Harlay, présenta au roi le premier volume (plutôt que le premier tome, car ce premier volume contenait deux tomes) de l'édition. « Dans le monde », remarquent les mémoires de dom Thuillier, « on en parle fort avantageusement ».

Le succès était complet et mérité ; le débit fut rapide. Muguet et sa digne compagne furent tranquillisés contre les prédictions de tous les oiseaux de malheur et ils firent même un pas plus avant, car ils doublèrent leur tirage pour les volumes suivants à partir du troisième et, malgré les réclamations des Bénédictins, ce que Richard Simon cette fois aurait pu relever en leur faveur, portent à 18 francs d'alors au lieu de 15 le prix de chaque volume. Il y eut bien un moment d'alarme lorsque le procès intenté par les libraires de Lyon faillit tout compromettre : car c'était une puissance que ce vieux centre lyonnais de typographes entreprenants, qui, depuis les Trechsel, les Prost, les Cardon, les Anisson, pouvaient mettre sur pied de longues séries d'in-folios comme les 19 volumes d'un Suarez, ou les 27 volumes de la *Maxima Bibliotheca Patrum* sortie de presse deux ans auparavant. Les plaignants se basaient sur le règlement de 1665 pour s'opposer à la durée de cinquante ans du privilège royal. Mais Muguet gagna son procès et désormais ne fut plus ennuyé.

Les autres tomes sortirent de presse sans encombre, après les deux premiers qui avaient vu le jour en 1679 ; le troisième volume, c'est-à-dire le quatrième tome, annoncé comme prochain par une lettre de Mabillon à l'extraordinaire érudit bibliothécaire qu'était Magliabecchi, de Florence (10 mai 1681), parut en 1681, le cinquième en 1683, et Mabillon, alors à Rome avec dom Germain (1685), voulut le présenter au pape Innocent XI ; mais en ces semaines-là, le pape, très favorable à l'édition cependant, ne donnait pas audience. Deux ans plus tard, en 1685, parurent le sixième et le septième tomes, puis on attendit trois ans ; mais la même année 1688 vit paraître deux tomes, les tomes huitième et neuvième, l'année 1690 fut l'année du tome dixième et dix ans après, en 1700, l'ouvrage fut complet grâce à l'apparition du tome onzième et dernier. Blampin, à part les retards du dernier volume, dont il nous faudra dire un mot, avait activement travaillé. Dans l'intervalle, le *Journal des Savants* ne perdait pas de temps pour

donner une revue des tomes publiés. Les tomes I et II, annoncés par ce vénérable périodique le 6 mars 1679, avaient leur compte rendu dès le 3 et le 17 avril, respectivement ; le tome III annoncé le 17 juin était recensé le 26 août 1680 et ainsi de suite à peu près. En même temps que les volumes de l'édition originale, il y eut aussi entre 1688 et 1696 des réimpressions des quatre premiers tomes et des quatre derniers hormis le onzième ; mais il est difficile de dire s'ils sont dus à la seule industrie de Muguet ou si Blampin y eut sa part ; il s'y rencontre pas mal de fautes, disent dom Tassin et dom François, et l'examen qu'a pu faire de quelques particularités fautives l'œil vigilant de Rottmanner met au moins en doute la participation de Blampin et de ses collaborateurs à ce deuxième tirage. En tout cas, à part le dernier volume de 1700 qui contient la *Vita* et les tables, il ne s'était passé que onze ans entre l'apparition du premier tome et du dixième, c'est-à-dire que, pour le texte proprement dit, l'allure moyenne avait été à peu près d'un volume par année : ce qui était assurément remarquable.

Quelques volumes suscitèrent des ennuis et bientôt le conflit janséniste, qui n'était qu'assoupi en 1669, reprit avec l'acharnement que l'on sait. Comme nous l'avons dit plus haut, nous n'avons pas pour but de faire ici l'histoire de ces polémiques : les luttes qui se produisent autour de l'édition bénédictine sont un épisode de ce long et pénible conflit doctrinal qui, à l'époque du jansénisme et de la bulle *Unigenitus*, déchire si longtemps l'Église de France et qui, dans une guerre de libelles, d'accusations, de suspicions et d'intrigues provoqua un déchaînement d'âpreté et de passion dont les autres controverses théologiques ont rarement atteint le degré. La véhémence de la lutte, comme il arrive d'ordinaire, eut pour effet de faire gauchir parfois les jugements les plus avisés. Nous ne rappelons ici que quelques événements qui influent directement sur la publication des volumes. Une première escarmouche se produisit dès le lendemain de l'apparition du premier volume, à propos du chapitre 95 de l'*Enchiridion* : « nec utique iniuste noluit Deus salvos (Tyros et Sidonios) fieri, cum possent salvi esse, si vellent

ou si vellet. » Elle ne partait pas des jésuites, mais de deux capucins, Esprit d'Aubonne et Joseph de Troyes, qui remettent à l'archevêque de Paris, de Harlay, un long « pro memoria », arguant des manuscrits d'Angleterre « où fleurit l'hérésie » pour faire rejeter le « *si vellet* ». Mais dom Blampin n'eut pas de peine à se défendre en disant que rien n'était encore publié de l'*Enchiridion*, vu que le volume VI auquel était réservée cette pièce ne paraîtrait pas avant plusieurs années. En même temps, il apportait, en compagnie de Mabillon, un certain nombre de manuscrits de la Sorbonne, de l'abbaye Saint-Victor, de la Bibliothèque du Roi, et on commença le déballage des vénérables *codices* qui, sans être unanimes, portaient en majorité la leçon « *vellet* ». L'archevêque se déclara satisfait et l'on en resta là pour le moment.

Mais l'importance du « *si vellet* » lui a valu toute une histoire. Les éditeurs de Louvain en 1577 avaient imprimé *vellent;* toutefois une note marginale ajoutait la remarque : *forte vellet*. Estius dans son commentaire sur le Lombard approuvait et confirmait la leçon *vellet* courante au moyen âge ; saint Bonaventure l'avait aussi. En 1679, une lettre d'un bénédictin de Rome, comme une de Tournai en 1671, montre l'intérêt que suscitait cette importante variante. Mais l'explication du P. Lauria, transmise de Rome, était un peu trop simpliste : « il a dit que le sens du passage veut qu'il y ait *vellent*, et qu'il croit que saint Augustin n'étant que simple prestre avait mis *vellet*, mais qu'étant évêque, il avait mis *vellent* ». Remarquons qu'aujourd'hui le texte ne fait plus aucune difficulté, comme nous le voyons chez les théologiens les plus divers et les plus opposés à toute concession au rigorisme janséniste, tels que Faure, Passaglia (1847) et Hurter (1871), sans parler de la tradition manuscrite très ferme encore au XII^e^ siècle pour *vellet*. Mais il n'en était pas ainsi en 1685 ni en 1679, et si plus de 25 témoins sur 36 donnaient à dom Blampin leur appui pour la leçon *vellet*, nous constatons que la plupart des exemplaires de l'édition des Mauristes portent *vellent* et quelques-uns *vellet*. A la Bibliothèque Nationale de Paris, il y a deux exemplaires avec *vellet*, un avec *vellent* ; à

Rome, à la Vaticane, c'est la relation inverse; à Munich (Bibliothèque d'État et Université) on n'a que *vellent*. Mais un des exemplaires de Paris et un du S. Bonifaciusstift à Munich contiennent les deux feuilles, l'une avec *vellet*, l'autre avec *vellent*. Que s'était-il donc passé ?

Avant de partir pour l'Italie en 1685, Mabillon voit les bonnes feuilles de l'*Enchiridion* et lit « *vellent* ». Quelques mois plus tard, en décembre 1685, les quelques exemplaires qu'il reçoit à destination des cardinaux, portent à sa grande joie le « *si vellet* ». Il en conclut, dans une lettre à dom Ruinart, retrouvée à la bibliothèque de Copenhague, que l'archevêque de Harlay « apparemment », indécis jusqu'au dernier moment, a permis au cours de l'impression du tome VI, de reprendre la vraie leçon demandée par les manuscrits. On remplaça par des cartons, ou parfois l'on suppléa par l'addition d'un carton, comme aux deux exemplaires mentionnés de Paris et de Rome, l'ancien texte déjà imprimé. Thuillier, qui semble ignorer ce revirement de l'archevêque, explique le tout par une attitude habile de dom Blampin. Plus tard, dans la grande offensive des libelles, l'incident sera encore exploité et le P. Germon S. I. et d'autres dans la suite l'utiliseront encore. Mais nous ne parlons ici que de l'élaboration même de l'édition. Il faut reconnaître d'ailleurs que Germon, intelligent du reste et pénétrant, avait eu une formation trop peu méthodique dans le maniement critique des sources pour faire autorité et que le P. Laubrussel, jésuite lui aussi, ne fut pas suivi par les rédacteurs plus avisés et compétents du *Journal de Trévoux*. C'était en effet faire aux adversaires la réponse trop facile que de venir déclarer que l'affaire Ratramne et Gottschalk, au IX^e^ siècle, avait enlevé tout crédit aux leçons des manuscrits de Corbie, ou que l'hérésie de Wyclif avait disqualifié tous les témoins du texte fournis par l'Angleterre.

Une autre particularité qu'il faut relever dans l'élaboration des volumes de l'édition, et qui est associée elle aussi aux conflits jansénistes, est l'insertion de l'analyse par Arnauld du *De Correptione et Gratia* en tête de ce traité. On était arrivé aux œuvres anti-péla-

giennes de saint Augustin et après les premières escarmouches, l'édition avait pu atteindre son dixième volume (1690), comme disent les mémoires de dom Thuillier : « sans qu'on vît rien paraître ». A peine le volume eut-il paru, que l'attaque se produisit; Blampin dont l'attitude dans cette affaire de la *Synopsis* d'Arnauld est diversement présentée même par ses confrères, — d'après Martène, elle devait être éditée séparément et c'est Muguet qui « de son chef l'encarta dans beaucoup d'exemplaires », — Blampin se défendit devant l'archevêque en arguant de l'approbation ecclésiastique donnée à cet ouvrage d'Arnauld en 1644 et promit de retirer les exemplaires et de les détruire. L'analyse du *De Correptione* fut retirée ; elle figure dans la réimpression d'Anvers (en réalité Amsterdam) de 1700 et dans quelques autres. Mais l'opposition tint ferme ; après diverses péripéties, elle aboutit à forcer l'éditeur à la retraite et, en 1693, Blampin était envoyé à Reims. A ce moment, presque toute l'œuvre était achevée, grâce à ces dix-huit ans de travail incessant ; restaient encore à finir la *Vita Augustini*, la grande préface et les tables.

Mais dix ans s'écoulèrent entre l'apparition du onzième tome, qui devait contenir ces pièces, et la fin du dixième, qui avait vu le jour en 1690. C'est le moment des longues polémiques rappelées plus haut, surtout entre bénédictins et jésuites, qui se compliquent, sur un terrain voisin, de tout ce que la querelle janséniste présente de plus aigu et ce n'est qu'à condition de la replacer dans le cadre de ces âpres controverses et des autres luttes religieuses multiples de ces années 1690-1720 qu'on parvient à s'expliquer la véhémence de la discussion autour de ces questions d'histoire littéraire : d'une part, les jansénistes, leurs partisans, et tous ceux qui pour des raisons diverses, laïcs, prêtres, religieux ou évêques, même sans attache doctrinale quelconque, sont en relations personnelles avec eux ou avec leurs amis ; d'autre part, leurs adversaires, principalement les jésuites, un bon nombre de religieux comme les capucins, de savants comme Richard Simon ou d'évêques comme Fénelon

et Godet des Marais, celui-ci très influent auprès de Madame de Maintenon. Pamphlets anonymes, ceux-ci souvent retentissants, potins et cancans multiples, pétitions, visites et intrigues auprès des évêques, auprès du roi ou à la cour de Rome, soupçons odieux, susceptibilités et insinuations malveillantes, rien ne manque à la série des misères humaines que suscitent pareilles polémiques. Les mémoires du temps et les recueils de la correspondance fournissent en ce genre moisson plus ample que réjouissante. Il y eut des faiblesses, il faut le reconnaître, même chez de beaux caractères.

Cette lutte se prolongea bien au delà de l'année 1700, qui vit l'apparition du onzième tome et dernier. Fénelon en 1710 méditait tout un projet, passablement chimérique dans son optimisme, pour remplacer l'œuvre bénédictine, et dans la première moitié du XIX^e^ siècle, le grave Rohrbacher se faisait encore l'écho de ses critiques et de ses plaintes. Le moment décisif pour l'avenir de l'édition fut la fin du XVII^e^ siècle, lorsque la condamnation de quelques libelles, imputés aux jésuites et attribués de nos jours au P. Langlois, est annoncée de Rome à Mabillon comme imminente par le cardinal Coloredo le 5 janvier 1700; elle est datée du 2 juin de la même année et promulguée *ad valvas* le 7 juin suivant. Dès lors, le champ était plus libre pour finir le onzième tome, qui attendait toujours la préface générale. La *Vita Augustini* avait eu les matériaux fournis par Tillemont ; dom du Frische et Hugues Vaillant les avaient traduits en latin et disposés; les tables de dom Guesnié et Coustant se trouvaient prêtes. Mabillon, qui avait fait jadis la dédicace au roi, fut chargé de la préface générale pour remplacer celle qu'avait préparée dom Blampin et qu'il ne pouvait admettre. Le travail, commencé le 13 août 1699, à un moment où l'intervention personnelle de Louis XIV (11 novembre 1699) et une lettre du P. Jean Dez (15 novembre) allaient produire une accalmie dans la polémique, fut laborieux et pénible pour Mabillon. Trois rédactions successives, aidées ou plutôt compliquées par la révision de Duguet d'abord, puis par les suggestions de l'archevêque de Reims, Le Tellier, et de Blampin, et surtout par les corrections de

Bossuet, qui se glorifie « d'y avoir contribué efficacement », aboutirent finalement à donner le texte qui se lit en tête du dernier volume, et qui valut à son auteur des appréciations contradictoires. Mais peut-être ces appréciations des deux extrêmes constituaient-elles un éloge peu banal, comme le faisait remarquer dom Butler en 1893, et à la fin de l'été 1700 le volume sortait de presse. On préféra ne pas donner suite au projet de présenter le volume à l'assemblée générale du Clergé de France, mais on avait avec soi la haute protection manifeste des archevêques et évêque de Paris, de Reims et de Meaux. Peu auparavant, un bref de Clément XI, du 19 avril 1700, félicitait et récompensait dom Boistard et ses religieux du zèle qu'ils mettaient à leurs savants travaux d'édition des Pères de l'Église.

L'édition règne désormais, comme une des pièces magistrales sorties de l'atelier de Saint-Maur. Tous ratifient le verdict de Mabillon; c'est l'avis unanime des critiques du XVIII^e^ siècle et les verdicts du XIX^e^ ou du XX^e^ siècle n'ont guère modifié ce jugement.

L'édition entreprise par le *Corpus* de Vienne, dont le premier volume remonte à 1887, ne fait pas pâlir celle des bénédictins comme on avait l'air de le présager, et les critiques énoncées jusqu'en 1895 et 1897 contre les premiers volumes faisaient prévoir qu'elle dépasserait à peine comme ensemble celle des Mauristes; depuis lors, la collaboration de Zycha dans sa deuxième manière et surtout celle de Petschenig ont apporté de réels perfectionnements. Il faut attendre l'édition des sermons et de quelques traités importants, qui tarde à paraître semble-t-il, pour porter un jugement définitif.

Sans doute, dans l'édition de Blampin et de Delfau, tout n'est pas irréprochable : on peut désirer mieux et, avec raison notre siècle se pique de plus d'exactitude critique pour la fixation de l'âge des manuscrits et pour le choix des meilleurs témoins du texte et pour l'établissement critique de leur filière. Le manque de quelques bons manuscrits d'Allemagne ou autres, le souci trop accentué du sens et de la suite logique de l'idée au préjudice d'un

nettoyage textuel plus minutieux, l'attention secondaire donnée à la langue et au vocabulaire, — contrairement à la supériorité du saint Hilaire de Coustant au point de vue lexicographique, — quelques défaillances de précision dans maint endroit de l'apparat critique et dans la tenue des renseignements envoyés de partout, des tâtonnements inévitables dans la collation collective des manuscrits pour plusieurs œuvres, ces défectuosités et d'autres encore, qu'il ne faudrait pas du reste étendre à toutes les parties indistinctement, trouveront, pour le détail, un correctif précieux dans les dernières publications du *Corpus* de Vienne.

Mais placée à l'époque où elle s'exécute, à un moment où les exigences ne portaient pas encore sur nombre de détails minutieux qui nous préoccupent aujourd'hui, l'édition des Mauristes, surtout si l'on veut réfléchir à l'ampleur de l'œuvre qu'il s'agissait d'éditer critiquement, constitue un chef-d'œuvre d'une incontestable supériorité, un des titres de gloire les plus purs de l'érudition patristique bénédictine française et un des ornements les plus solides, sur le terrain de l'érudition littéraire, du règne de Louis XIV. Elle laisse bien loin derrière elle tous les travaux antérieurs, qui ne peuvent pas soutenir la comparaison. Absolument parlant, cette œuvre garde toujours une très haute valeur ; et malgré les perfectionnements incontestables et les corrections de détail qu'apportent les derniers volumes du *Corpus* de Vienne, on peut se demander si, du point de vue de la critique d'authenticité, de l'unité de la mise en œuvre, de la cohésion et du cadre, de la richesse du contenu et de la plénitude des documents, de l'ampleur et de la méthode des tables, la glorieuse édition bénédictine, vraie création de génie pour son siècle, ne maintiendra pas dans l'ensemble de ses lignes une supériorité durable sur l'œuvre moins harmonieusement conçue et plus inégalement édifiée par les philologues de Vienne. Elle ne sera pas remplacée de si tôt et, comme le disait il n'y a pas bien longtemps un maître en la matière, « pendant longtemps encore, apparemment, c'est d'elle qu'il faudra vivre ».

J. DE GHELLINCK, S. I.

Note sur la dévotion au Cœur apostolique de Jésus

Depuis quelque temps l'attention des fidèles a été attirée sur le Cœur *Apôtre* ou sur le Cœur *apostolique* de Jésus (1) : sous cette formalité spéciale le Cœur du Sauveur est présenté comme objet du culte et ce culte est recommandé surtout aux âmes qui se donnent aux œuvres missionnaires.

Nous voudrions présenter quelques précisions à ce sujet et montrer que le culte du Cœur apostolique de Jésus, sainement entendu, n'est pas en opposition avec la doctrine théologique admise par l'Église catholique.

Nous dirons d'abord un mot de la dévotion au Cœur de Jésus, sans autre détermination, de cette dévotion qui est officiellement approuvée et vivement recommandée par les Souverains Pontifes, et qui a son expression dans la liturgie, notamment dans la fête du Sacré Cœur.

I.

Lorsqu'on lit les ouvrages théologiques qui, en ces derniers temps, ont exposé la dévotion au Sacré Cœur, on remarque certaines divergences dans la terminologie, là surtout où il s'agit d'exprimer *l'objet* de ce culte. Cependant, quant à la doctrine, l'accord semble établi pour le fond (2) et peut se résumer en

(1) Cf. *Bulletin de l'union du clergé en faveur des missions*, octobre 1923 ; V. Van den Bosch, p. b., *Le Cœur apostolique de Jésus*, Anvers, Procure des Missionnaires d'Afrique, 1928 ; *Le Bulletin des Missions*, Abbaye de Saint-André, 1930, p. 1.

(2) Cf. Terrien, *La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, Paris, Lethielleux, 1893, t. I ; Billot, *De Verbo Incarnato*, Prati, 1912, Thes. xxxviii ; Van Noort, *De Deo Redemptore*, Amstelodami, 1910, n. 95 ss. ; Bainvel, ap. Vacant, *Dict. de théol. cath.* art. *Cœur*, col. 271 ss. ; Michel, p. b., *La dévotion au Sacré Cœur*, Maison Carrée (Alger), 1921 ; Vermeersch, *Pratique et doctrine de la dévotion au*

quelques propositions que nous rappellerons ici : il est nécessaire de les avoir présentes à l'esprit, si l'on veut bien comprendre la question qui nous occupe.

A. L'objet du culte.

1. Par le culte du Sacré Cœur nous honorons proprement la *personne* de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

En effet, l'honneur, proprement dit, s'adresse toujours à une *personne :* l'honneur est, par définition, le témoignage de l'estime qu'a un être intelligent à l'égard d'une personne, en raison d'une perfection qui la distingue : c'est donc la *personne elle-même*, la *personne tout entière* que l'on honore, qui est à proprement parler l'être auquel s'adresse et auquel se termine l'honneur.

La perfection, qui détermine et spécifie l'honneur, est, elle aussi, objet honoré, mais en tant qu'elle fait partie de la personne, de l'être substantiel intelligent et individuel auquel va le témoignage de l'estime : la perfection, qui détermine et spécifie l'honneur, est une qualité (ou une autre entité accidentelle) de la personne honorée.

Quel que soit l'honneur ou le culte rendu à Jésus-Christ, l'objet, auquel proprement s'adresse et se termine l'honneur, est la personne : le Verbe Incarné, la seconde Personne de la Très Sainte Trinité, faite homme. Donc aussi dans le culte du Sacré Cœur, l'honneur est rendu à la *personne du Christ*. La personne du Christ est le *terme* de l'honneur rendu à son Cœur. C'est ce qu'enseigne Léon XIII (1).

Sacré Cœur, Paris, 1922, t. II, partie doctrinale, p. 20 ss.; Garrigou-Lagrange *L'objet propre de la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus*, dans la *Vie spirituelle*, 1930, p. 40 ss.

(1) « Quoniamque inest in Sacro Corde symbolum atque impressa imago infinitae Jesu Christi caritatis, quae movet ipsa nos ad amandum mutuo, ideo consentaneum est dicare se Cordi eius augustissimo : quod tamen nihil est aliud quam dedere atque obligare se Iesu Christo, quia quidquid honoris, obsequii, pietatis divino Cordi tribuitur vere et proprie Christo tribuitur ipsi » *Encycl.* « Annum Sacrum » *de hominibus sacratissimo Cordi Iesu devovendis*, 25ª Maii 1899.

2. Dans le culte du Sacré Cœur les actes honorifiques sont dirigés directement vers le *Cœur humain et vivant* de Jésus : en effet, c'est bien cet organe, ce cœur humain, qui a été montré et désigné par Jésus-Christ pour être l'objet direct et immédiat des hommages que Notre-Seigneur demandait à sainte Marguerite-Marie et c'est le culte de ce cœur humain que l'Église a approuvé (1).

3. La perfection qui détermine ce culte et en fait un culte *spécial* est l'*amour* de Jésus-Christ (2).

4. Ce culte spécial est tout à fait légitime et fondé sur une doctrine sûre : en effet, l'amour de Jésus est une perfection si élevée, une *excellence si particulière* qu'il est tout à fait raisonnable d'honorer spécialement Notre-Seigneur en raison de cet amour. D'autre part le Cœur humain du Christ est le *symbole de son amour :* il est donc tout à fait raisonnable d'adresser à ce Cœur les hommages rendus au Christ en raison de son *amour* (3).

B. Les actes du culte.

Le culte dont nous parlons, envisagé objectivement, est l'ensemble des actes par lesquels on honore le Christ considéré en son Cœur : pour qu'il y ait acte de ce culte, il faut qu'il soit

(1) Cf. Bainvel, *o. c.*, col. 273 ss.

(2) Sur la question de savoir si, dans le culte du Sacré Cœur, on vénère l'amour *divin* ou l'amour *humain* de Jésus, ou l'un et l'autre : cf. Vermeersch, *o. c.*, p. 39-105.

(3) Il est donc exact de dire que le *motif* spécial du culte du Sacré Cœur est l'*excellence de la charité du Christ.* — L'*objet* propre de ce culte, l'objet auquel s'adressent directement les actes honorifiques, est le *Cœur* humain de Jésus *et* aussi l'*amour* symbolisé par ce cœur. Ce sont là deux éléments qui constituent l'objet propre de ce culte, comme l'expose très bien le P. Terrien : « Voilà donc l'objet propre de la dévotion au Sacré Cœur : ce n'est ni le cœur de chair à l'exclusion de l'amour, ni l'amour à l'exclusion du cœur, mais le Cœur et l'amour. Qui dit le *Cœur de Jésus* dit ces deux choses, ou plutôt ne dit qu'une seule chose, composée, pour ainsi dire, de deux éléments inséparablement conjoints dans l'unité d'un même objet, comme le corps et l'âme se combinent dans l'unité substantielle d'une seule et même nature. J'adore le Cœur matériel de Jésus, mais en l'adorant je le regarde comme le symbole vivant qui personnifie pour moi tout

essentiellement un hommage adressé au Cœur de Jésus ou qu'il soit, *par l'intention* de celui qui le pose, offert en hommage à ce Cœur (1).

Tous acte honorifique, adressé au Cœur de Jésus, est un acte de *latrie* (2) et appartient à la vertu de religion : vertu qui incline l'homme à rendre à Dieu l'honneur qui lui revient (3).

Tous les actes de la vertu de religion peuvent être adressés spécialement au Cœur de Jésus et devenir ainsi des actes du culte du Sacré Cœur. Il faut tenir compte ici de la distinction entre les actes qui sont *essentiellement* honorifiques et qui sont produits par la vertu elle-même de religion (actus *eliciti*) et ceux qui sont *commandés* par la vertu de religion (actus *imperati*) et produits par une autre vertu.

Sans entrer dans la discussion concernant la question de savoir quels sont en réalité les actes proprement *élicites* de la vertu de religion (4), nous considérons ici comme actes appartenant à la vertu de religion (soit comme *élicites*, soit comme *commandés*) les actes suivants : l'*adoration*, la *louange*, la *dévotion* (— acte spécial), l'*action de grâces*, la *demande* (ou prière au sens strict), la *réparation* ou *amende honorable* (5). Tous ces actes

son amour ; j'adore l'amour de Jésus, mais en l'adorant, je le contemple dans la manifestation naturelle et sensible où Jésus me le montre, dans le cœur de chair. Ce qu'il y a de *principal* c'est l'amour... ». *La dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, p. 37. Il est donc exact de dire que l'amour de Jésus est l'*objet formel* du culte du Sacré Cœur.

(1) Un acte d'adoration, p. ex., est *essentiellement* un acte de culte ; une aumône, une mortification, n'est pas essentiellement un acte de culte, mais peut le devenir par l'*intention* de celui qui pose cet acte.

(2) Cf. Billot, *o. c.*, Thes. xxxvii, p. 359.

(3) Cf. S. Thomas, *Sum. Theol.* ii, q. lxxxi, a. 2-5. — La vertu de religion est une vertu *morale* et elle est *spécifiquement distincte* de la vertu par laquelle on rend aux saints le culte de *dulie*, et de celle par laquelle on rend à la sainte Vierge le culte d'*hyperdulie*. Cf. *Collat. Brug.*, t. vi, p. 406 ; Dignant, *De virtute religionis*, Brugis, 1921, n. 31 ; Billot, *o. c.*, p. 358 s., 363.

(4) Cf. Dignant, *o. c.*, n. 9-13 ; Vermeersch, *De virtutibus religionis et pietatis*. Brugis, 1912, n. 4-5.

(5) Cf. Lehmkuhl, *Theologia moralis*, Friburgi Br., 1890, t. i, n. 330 ss.

peuvent s'adresser à Dieu, en tant qu'il est l'excellence infinie et le maître suprême de tout ce qui existe ; les actes de même espèce peuvent s'adresser au Verbe Incarné, considéré en son Cœur humain, en raison de son amour : en ce cas ils appartiennent au *culte du Sacré Cœur* (1).

Il nous faut attirer ici l'attention sur deux actes en particulier : la *consécration* et la *réparation*.

La consécration n'est pas autre chose, nous semble-t-il, que cet acte spécial de religion que les théologiens appellent *devotio* (2), adressé tout spécialement à Jésus considéré en son Cœur : en effet, Sa Sainteté Pie XI, en son encyclique « Miserentissimus Redemptor » (3) nous dit que la consécration est un acte de piété par lequel « offrant à Dieu nos personnes et tous les biens que nous tenons de son éternelle bonté, nous nous vouons au divin Cœur de Jésus ». Cet acte de « dévotion » ou de « dévoûment » se fait dans l'intention d'*honorer* Jésus considéré en son Cœur et de faire servir nos personnes et nos biens au culte du Cœur de Jésus. Cet acte, s'il est réfléchi et bien délibéré, s'il est fait avec la volonté d'en accepter loyalement toutes les charges, est un principe d'où découle toute une vie morale, réalisant l'abnégation chrétienne (4).

La réparation est un acte par lequel on adresse au Cœur de Jésus un hommage en *compensation du déshonneur fait à Dieu par les péchés des hommes*. L'intention de *satisfaire, d'expier*, est essentielle à l'acte de réparation (5).

(1) Cf. Vermeersch, *Pratique et doctrine de la dévotion au Sacré Cœur*, t. II, p. 98 ss.

(2) Cf. S. Thomas, *Sum. Theol.*, II-II, q. LXXXII ; Hosten, *Collat. Brug.*, 1925, p. 24 ss.

(3) *Acta Apostolicae Sedis*, XX, 1928 ; *Collat. Brug.*, 1928, p. 185 ss ; *Documentation catholique*, 1928, n. 429.

(4) Cf. Vermeersch, *La Consécration au Sacré Cœur de Jésus*, Tournai, 1899, p. 6 ss.

(5) Cf. l'encycl. de Pie XI « Miserentissimus Redemptor ». Cf. Terrien, *o. c.*, p. 198. — Il est à remarquer que l'acte d'amour surnaturel ou de *charité*, qui a pour objet Jésus, considéré en son Cœur, ou le Cœur de Jésus, n'est pas, par son essence, un acte du culte ou de la vertu de religion, mais bien un acte de la vertu

Tous ces actes, que nous venons d'énumérer, appartiennent au culte du Sacré Cœur, en tant qu'ils constituent un hommage offert au Christ en raison de son amour symbolisé par son Cœur.

II.

1. Comme nous l'avons dit, l'excellence de l'amour de Jésus-Christ est l'objet formel, d'où le culte du Sacré Cœur a son unité propre. Cependant l'amour du Verbe Incarné (surtout son amour *pour nous*) a de multiples effets qui nous font connaître et estimer cet amour : rien n'empêche que l'on s'applique à considérer telle manifestation de l'amour du Christ plutôt que telle autre, et que dès lors on honore spécialement le Christ en raison de son amour considéré en un *effet particulier*. C'est ainsi qu'a surgi la dévotion au Cœur *agonisant* de Jésus, au Cœur *eucharistique* de Jésus (1). Ces cultes ne sont ni spécifiquement, ni adéquatement distincts du culte du Sacré Cœur, sans autre détermination : car leur objet formel n'est ni adéquatement, ni formellement distinct de l'objet formel du culte du Sacré Cœur; mais chacun de ces cultes se diversifie parce qu'il est constitué par un ensemble d'actes déterminés par la considération d'un *aspect spécial* de l'amour de Jésus.

2. A ce point de vue, le culte du *Cœur eucharistique* de Jésus est très instructif.

Par *Cœur eucharistique* de Jésus on désigne le *Cœur* du Christ en tant qu'il est *symbole* de l'*amour qui a porté le Christ à instituer la sainte Eucharistie* (2).

théologale de charité. L'amour est la cause la plus efficace du culte, et aussi la *fin* pour laquelle le culte a été établi : Notre-Seigneur lui-même et les Souverains Pontifes ont exhorté les fidèles à honorer spécialement le Cœur du Christ afin que ce culte soit le moyen d'augmenter la charité des hommes envers Dieu. Cf. Terrien, *o. c.*, p. 171.

(1) Cf. Bainvel, *o. c.*, col. 343.

(2) Lepidi, *Explication dogmatique sur le culte du Cœur Eucharistique de Jésus*, Paris, 1926, p. 15; F.-X. Jansen, *Le Cœur eucharistique*, *N. R. Th.*, 1927, p. 112; Garrigou-Lagrange, *o. c.*, p. 41-47.

Le culte spécial du Cœur eucharistique de Jésus a pour *terme* : le Verbe Incarné, la personne de Jésus; pour *objet formel* : l'excellence de l'*amour* qui a porté Jésus à nous donner *l'Eucharistie* et tous les bienfaits qui en découlent. Ce culte s'adresse « à l'acte d'amour par lequel Notre-Seigneur institua l'Eucharistie pour rester avec nous, pour nous donner son corps en nourriture et son sang en breuvage, pour s'immoler sur l'autel d'une manière non sanglante et fonder ainsi l'unité de l'Église » (1).

Ce culte spécial est, en tous points, conforme à la doctrine catholique : car il est réglé d'après les principes qui déterminent le culte voué par l'Église au Cœur de Notre-Seigneur, et, en ce qu'il a de spécial, il est parfaitement justifié : en effet, on peut considérer et contempler spécialement l'acte d'amour immense qui nous a procuré l'Eucharistie; conséquemment, en regardant le Cœur de Jésus comme symbole de cet amour, on peut lui adresser des hommages spéciaux et dès lors honorer le Christ spécialement en raison de cet amour : sous cet objet formel, on pourra adresser au Christ des témoignages de vénération qui seront *adoration, louange, action de grâces, supplication, consécration, réparation.*

On ne peut mettre en doute l'utilité de ce culte au point de vue de la sanctification de l'âme : « Cet amour particulier (par lequel le Christ institua l'Eucharistie), si l'esprit le médite attentivement et se fixe en lui, ne peut pas ne pas exciter notre âme et l'enflammer de l'amour de Jésus-Christ d'une manière excellente et toute particulière. En fait, la dévotion envers le Cœur eucharistique de Jésus, n'est autre que le *culte de Jésus-Christ nous aimant de cet amour qui le porta à instituer le sacrement de l'Eucharistie*; partant cette dévotion ne peut qu'être très efficace pour développer la piété » (2).

3. Ce que nous venons de dire du culte spécial du Cœur eucharistique, peut se dire aussi du culte spécial du *Cœur apostolique* de Jésus.

(1) Lepidi, *o. c.*, p. 34.
(2) Lepidi, *o. c.*, p. 38.

Par cette dénomination « *Cœur apostolique* » on désigne le Cœur de Jésus en tant qu'il est symbole de l'amour par lequel Jésus a exercé l'apostolat (1). L'amour de Jésus pour les hommes l'a porté à prêcher la vérité et à la confirmer par ses miracles ; à accepter des fatigues, des souffrances et la mort pour accomplir cette œuvre et la rendre efficace ; le Christ, par ce même amour, a voulu qu'après lui ses apôtres et leurs successeurs prêchassent la doctrine chrétienne par le monde entier et apportassent ainsi aux hommes la foi et la vie éternelle ; enfin le Christ, en vertu de ce même amour, suscite sans cesse dans son Église des âmes qui s'adonnent avec une admirable générosité à la grande entreprise de la conversion des païens.

Il convient donc de méditer cet amour *apostolique*, d'adorer Jésus *Apôtre* (2), de le louer, de le remercier pour son apostolat, de le supplier afin qu'il fasse descendre les grâces les plus abondantes en ceux qui se dévouent à l'évangélisation des païens, afin qu'il éclaire ceux auxquels s'adresse cette prédication ; il convient aussi de se *consacrer* au Cœur apostolique, de lui offrir personne et biens en vue d'une coopération généreuse à l'œuvre de la diffusion de la vérité chrétienne ; il convient aussi d'offrir au Cœur apostolique l'hommage de la *réparation :* car Jésus est outragé dans l'exercice de son rôle d'apôtre (3) : par tant de résistances coupables à ses divins appels, par tant d'attaques haineuses dirigées contre la doctrine du Christ, attaques qui ébranlent ou

(1) Le Cœur *eucharistique* est le cœur en tant qu'il est principe de l'*Eucharistie* ; le Cœur *apostolique* est le cœur en tant qu'il est principe de l'*apostolat*.

(2) « C'est pourquoi... considérez l'apôtre et le grand prêtre de la foi que nous professons » *Hebr.* III, 1. Sur ce texte l'abbé Crampon fait opportunément cette remarque : « Jésus est *apôtre* de notre foi ; c'est-à-dire envoyé de Dieu pour l'annoncer aux hommes, et *grand prêtre*, réconciliant sans cesse l'humanité avec Dieu ; il réunit deux fonctions que Dieu avait partagées entre Moïse et Aaron ». — Cf. S. THOMAS. *Sum. Theol.*, III, q. XLII, a. 1.

(3) La mission de l'*apôtre*, conférée à Jésus, comprend avant tout la fonction de *maître enseignant la vérité religieuse* : cette fonction est le *munus propheticum*, dont parlent les auteurs. Cf. VAN NOORT, *o. c.*, n. 144.

anéantissent, dans les âmes, la foi et les plongent souvent dans un abîme de ténèbres et de corruption ; par tant de persécutions qui s'opposent à l'influence bienfaisante de l'Église ; par les lâchetés de ceux qui, s'étant consacrés au Christ, ne sont pas fidèles au ministère qui leur est confié.

Il est donc un ensemble d'actes honorifiques, qu'il convient d'adresser au Cœur de Jésus, en raison de l'excellence de son amour qui l'a porté à donner aux hommes l'immense et multiple bienfait de l'apostolat, exercé surtout par la prédication de la vérité : cet ensemble d'actes constitue le *culte du Cœur apostolique de Jésus.*

On ne peut, semble-t-il, en nier l'opportunité : en effet, de nos jours, plus qu'antérieurement, les Souverains Pontifes exhortent les fidèles à prendre activement part à l'œuvre missionnaire, à l'apostolat catholique exercé en faveur des païens ; pour faire naître dans les âmes et pour y développer le désir de cette coopération, pour leur en donner une compréhension *surnaturelle* qui fasse naître une activité surnaturelle et ardente, il n'est pas de moyen plus efficace que la considération de Jésus Apôtre (1) et le culte de son *Cœur apostolique :* Jésus est le modèle de l'apôtre, son cœur est le foyer où s'allument l'amour qui porte à la conquête des âmes et le zèle qui, pour les donner au Christ, ne recule pas devant les obstacles, les souffrances et la mort.

Bruges. Chanoine Jos. Van der Meersch.

(1) Le R. P. Vermeersch, dans son livre *La consécration au Sacré Cœur de Jésus*, expose la pratique de divers *offices*. L'office de zélateur « expression la plus haute du service divin et du Sacré Cœur » (*o. c.*, p. 155) consiste à travailler à la conversion des âmes, donc à l'*apostolat*. La considération, qui préside aux méditations sur ce sujet, est celle de « Notre-Seigneur parcourant les villes et les bourgades de la Terre Sainte pour fonder le royaume de Dieu » (*o. c.*, p. 156) ; celle encore de « Notre-Seigneur au milieu de ses courses apostoliques, prononçant ces paroles : *Je ne cherche pas ma gloire, mais celle de mon Père* ». C'est Jésus *apôtre* qui nous est représenté là, c'est Jésus travaillant sous l'impulsion de son amour *apostolique*, qui est symbolisé par son Cœur.

Actes du Saint-Siège

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

Prières après la messe (Consistoire secret du 30 juin 1930. — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 301).

Dans le Consistoire secret du 30 juin dernier, Sa Sainteté Pie XI a ordonné que dorénavant les prières imposées par Léon XIII après la messe basse, soient récitées pour la Russie. Cette intervention mettra fin (pour quelque temps !) aux doutes toujours renouvelés au sujet du maintien de ces prières.

Indulgences attachées au cours de religion (Lettres apost. 12 mars 1930. — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 343). Abrogeant les faveurs spirituelles accordées par Paul V et Clément XII aux professeurs et élèves des cours de catéchisme, S.S. Pie XI les remplace par les indulgences suivantes : tous les fidèles qui donneront ou recevront un cours de religion pendant au moins vingt minutes deux fois au moins par mois peuvent gagner : 1° une *indulgence plénière*, deux fois par mois aux jours de leur choix, moyennant la confession, la communion et une visite d'église ou d'oratoire public, accompagnée de prières aux intentions du Souverain Pontife ; 2° une *indulgence partielle* de cent jours à chaque cours donné ou reçu.

S. CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

Les rites chinois (Décret du 30 juillet 1930. — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 344).

Le 25 septembre 1710, Clément XI publiait un décret interdisant sous peine d'excommunication de publier quoi que ce soit sur la question âprement controversée des rites chinois, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation spéciale et expresse du S. Office (1). Le S. Office déclare que ce décret est encore en vigueur.

L'excommunication *latae sententiae* portée par ce décret n'ayant

(1) *Coll. de P. F.*, I, n. 339, p. 132. Le décret y est reproduit dans la Const. *Ex quo singulari* de Benoît XIV, 5 juillet 1742. On la trouvera dans *Fontes Codicis*,

pas été reprise dans la Const. *Apostolicae Sedis* de Pie IX (12 Oct. 1869), était, par le fait même, abrogée.

Que fallait-il penser de la prohibition? Certes, il pouvait y avoir de nombreux motifs de ne traiter la question des rites chinois qu'avec la plus grande prudence. Mais restait-il défendu d'en écrire en vertu du décret lui-même?

Celui-ci était, sans aucun doute, une loi générale de l'Église, puisqu'il contenait une défense portée pour tous les fidèles. On ne peut donc admettre, avec le *Monitore ecclesiastico*, 1930, p. 229, qu'il s'agit là d'une loi particulière, non contraire au Code, et dès lors soustraite aux abrogations contenues dans le c. 6.

Le maintenir à titre de loi transitoire serait également contraire au Code. Celui-ci contient des lois de ce genre et il serait assez étrange de parler d'une loi transitoire portée depuis plus de deux cents ans.

Mais puisqu'il y a de bonnes raisons de le maintenir en vigueur, on comprend facilement la déclaration du S. Office, qu'il faut considérer comme restrictive du can. 6, 6°. Nous ne voyons pas, en effet, comment ce décret se trouverait implicitement dans le Code (1).

L'approbation du Souverain Pontife donne toute sa valeur à cette déclaration.

Mais que dire alors de l'excommunication contenue dans le décret? Si l'on admet avec le *Monitore* que le décret n'a pas été abrogé par le Code, il faut conclure qu'il garde aujourd'hui la valeur qu'il avait avant le Code ; depuis 1869, cette excommunication était abrogée. Mais si l'on prétend qu'il est remis en vigueur par la déclaration restrictive du S. Office, ne faudra-t-il pas admettre qu'il est à prendre dans sa teneur primitive? Nous ne le croyons pas pour deux raisons. Le S. Office donnant son décret comme une simple réponse à un doute, semble bien vouloir maintenir le décret tel qu'il était immédiatement avant le Code. En second lieu, l'abrogation des peines par le can. 6,5° est si formelle qu'elle doit s'appliquer à toutes les lois antérieures au Code, même à celles qu'il n'abroge pas. J. Creusen, s. i.

1, p. 756, avec la date du 11 juillet. La question des rites est exposée dans Vacant, *Dict. de théol.* au mot *chinois* (Rites).

(1) Cf. Vermeersch-Creusen, *Epitome i. c.*, I⁴, n. 57. Aux exemples apportés dans ce numéro, il faut ajouter la déclaration du 29 avril 1927 (*A. A. S.*, XIX, 1927, 194) sur les conditions requises pour devenir avocat rotal.

S. CONGRÉGATION DE L'ÉGLISE ORIENTALE

L'Eglise gréco-ruthène au Canada (Décret du 24 mai 1930. — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 346, ss.).

Depuis 1912, les Gréco-ruthènes, immigrés au Canada (1), sont soumis à la juridiction d'un Ordinaire de leur rite établi dans le Dominion. L'organisation de ce diocèse personnel avait été réglée pour dix ans par un décret du 18 août 1913. Elle est aujourd'hui remaniée et adaptée à la situation actuelle (2).

L'Ordinaire est nommé par le Saint-Siège et exerce sa juridiction ordinaire dans la dépendance du Délégué Apostolique du Canada (Art. 1 et 2). Sa résidence est à Winnipeg (Manitoba, Art. 8). Tous les dix ans au moins, il doit faire une visite *ad limina* (Art. 9). En cas de divergences avec les Ordinaires de rite latin, la question est déférée à la S. Cong. pour l'Église Orientale (Art. 10).

Provisoirement le grand séminaire restera à Rome, mais l'Ordinaire est invité à hâter la fondation d'un petit séminaire de rite greco-ruthène au Canada (Art. 11). Le clergé devra garder le célibat (Art. 12, s.); on admettra parmi les prêtres qui viendraient d'Europe les prêtres veufs sans enfants (Art. 15). Tout laïque ruthène qui voudra recevoir les ordres au Canada devra prêter serment de rester attaché à la mission ruthène du Canada (Art. 17). Les curés sont amovibles *ad nutum* (Art. 18). Dans les groupements où les fidèles ne trouveraient pas un prêtre de leur rite, l'Ordinaire ruthène ou l'Ordinaire latin donnera juridiction sur eux aux prêtres de son rite (Art. 21, 22).

Les fidèles du rite gréco-ruthène doivent assiter au S. Sacrifice et recevoir les sacrements dans les églises de rite latin, pour satisfaire aux lois ecclésiastiques, là où ils n'ont point de prêtre de leur rite (Art. 33). La confession peut toujours se faire à un prêtre de l'un ou de l'autre rite ; mais sauf communication particulière, le confesseur n'a pas juridiction pour les cas réservés à l'Ordinaire de l'autre rite (Art. 36).

(1) En 1926, ils étaient 200.000 catholiques.

(2) Les quelques indications qui suivent peuvent intéresser plus d'un curé français ou belge, étant donné le nombre croissant d'orientaux immigrés dans nos pays.

Les Orientaux reçoivent validement et licitement l'Eucharistie en rite latin, même pour la communion pascale. On leur conseille toutefois de la recevoir à leur paroisse (Art. 38). De même ils satisfont au précepte de la messe du dimanche et des fêtes, quel que soit le rite de la liturgie à laquelle ils prennent part et l'assistance à leur liturgie n'est que de conseil (Art. 42) (1).

Les mariages entre fidèles du rite gréco-ruthène ou entre grecs et latins sont régis par le décret *Ne temere* (Art. 45) (2). C'est le curé du père qui a autorité sur les enfants, à moins qu'ils ne soient nés d'une union illégitime (Art. 48).

Fidèles gréco-ruthènes aux États-Unis. (Déclaration du 11 juin 1930, — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 354). La S. Congrégation Orientale étend aux Gréco ruthènes des E.-U. la règle qui permet de satisfaire au précepte en assistant à la messe dans n'importe quel rite les dimanches et jours de fête communs au rite latin ou à leur rite.

Compétence de la S. Pénitencerie (Rép. du 26 juillet 1930. — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 394).

En réponse à un doute sur la compétence de la S. Pénitencerie à l'égard des Orientaux, la S. Cong. de l'Egl. Orient. déclare que ceux-ci peuvent recourir à ce tribunal pour toutes les affaires concernant le for interne, même non sacramentel.

La réponse, approuvée le 10 mai par Sa Sainteté, n'a été *émise* par la S. Congrégation que le 26 juillet et publiée que dans les *Acta A. S.* du 2 septembre. Elle ne fait que confirmer une opinion déjà commune (3).

(1) On rencontre encore dans nos pays des curés affirmant aux fidèles qu'ils ne satisfont pas au précepte en assistant à la messe le dimanche dans une chapelle de communauté religieuse. Le contraire doit pourtant être enseigné au catéchisme et le c. 1249 est formel sur ce point. Même là où l'Ordinaire aurait défendu d'assister à la messe le dimanche en dehors des églises paroissiales, le fidèle qui violerait cette défense satisferait au précepte dominical.

(2) On voit qu'il n'est pas inutile de signaler l'existence de ce décret *Ne temere* et les divergences d'avec le Code dans les cours de droit canonique.

(3) Cf. CAPPELLO, S. I., *Summa iuris can.*, I, n. 335, 1°.

S. CONGRÉGATION DU CONCILE

Le cours de religion dans les établissements d'enseignement moyen en Italie (Circulaire du 21 juin 1930 — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 395).

La circulaire de la S. Congrégation du Concile qui règle l'enseignement de la religion dans les établissements du degré moyen en Italie n'intéresse pas directement la plupart de nos lecteurs. Il importait toutefois de la signaler ici. Tous ceux qui s'occupent des lois sur l'enseignement y trouveront des renseignements utiles.

La circulaire contient les principes sur l'obligation du cours de religion, la nomination et la révocation des professeurs, le rapport à faire par les Ordinaires au Saint-Siège et quelques recommandations sur la conduite des maîtres et la méthode d'enseignement.

En quatre annexes sont donnés la liste des catégories d'établissements auxquels s'applique la circulaire, puis les programmes détaillés des cours et la liste des ouvrages imposés pour chaque cours.

J. C.

S. CONGRÉGATION DES RITES

Procession du Vendredi-Saint (Réponse du 31 mai 1930 — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 361).

« Stante aliqua consuetudine, licetne piis sodalitiis laicalibus processionaliter procedentibus ad visitanda sepulcra, primo mane feriae VI in Parasceve, deferre signa Passionis et statuam B. M. V. Perdolentis sine Christo mortuo, iuxta responsum *permitti posse* datum per decreta n. 2375 Bergomen. 21 mart. 1744 ad 4 et n. 2682 Marsorum 12 novembr. 1831 ad 52 ? ».

Et S. R. C., audito specialis commissionis voto, omnibus sedulo perpensis, propositae quaestioni ita rescribendum censuit : In singulis casibus stetur mandatis respectivi Ordinarii loci.

Atque ita rescripsit atque declaravit.

Die 31 maii 1930.

S. PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

Formule nécessaire pour gagner des indulgences (Réponse du 29 avril 1930 — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 292).

La S. Pénitencerie répondant à un doute de l'Ordinaire ruthène de Stanislavow déclare que les Ruthènes ne gagnaient pas les indulgences du Rosaire, parce que leur formule de l'Ave Maria diffère du texte latin. Mais en considération des motifs allégués par l'Ordinaire, par concession spéciale du Souverain Pontife, cette faveur leur est désormais accordée. Cette réponse n'est qu'une application du c. 934, § 2. J. C.

Indulgences et prières aux intentions du Souverain Pontife (Décret du 5 juillet 1930 — *A. A. S.*, XXII, 1930, p. 363).

Parmi les conditions requises pour gagner les indulgences plénières se trouvent presque toujours la récitation de prières aux intentions du Souverain Pontife. Leur durée et leur formule n'ont jamais été déterminées, si l'on excepte l'indulgence de la Portioncule (2 août). Sa Sainteté Pie XI vient d'étendre à toutes les indulgences en forme de Portioncule la prescription de réciter au moins six fois le Pater, l'Ave et le Gloria à chaque visite d'église pour gagner l'indulgence toties quoties. Il sera bon d'en avertir les fidèles le dimanche qui précède le Jour des morts.

Cette décision ne vaut que pour les indulgences à gagner *toties quoties*, à chaque visite d'une église déterminée ou indéterminée, avec prières aux intentions du Souverain Pontife. Les églises de la Compagnie de Jésus jouissent de ce privilège le 31 juillet, fête de S. Ignace de Loyola. Pour les autres indulgences plénières dont une condition est la récitation de prières aux intentions du Souverain Pontife, on pourra continuer à s'en tenir à l'opinion commune : des prières équivalant à la récitation de cinq Pater, Ave et Gloria suffisent certainement au gain de l'indulgence. J. CREUSEN, S. I.

COMMISSION D'INTERPRÉTATION DU CODE

Réponses du 13 juillet 1930 (*A. A. S.* XXII, 1930, p. 365).

1. De noviciatus interruptione

D. An sub verbis *quacumque ex causa* canonis 556, § 1 comprehendatur etiam transitus in aliam noviciatus domum, de quo in § 4 eiusdem canonis?

R. *Affirmative.*

Cette réponse de la *Commission d'interprétation* tranche une vive controverse. Le c. 556 comprend quatre paragraphes. Dans le premier sont énumérées les causes d'interruption du noviciat, dans le second, les causes qui le suspendent. Le troisième défend aux supérieurs d'autoriser des absences du noviciat sans motif juste et grave. Voici le texte du quatrième : « Si novitius a superioribus in aliam noviciatus domum eiusdem religionis transferatur, noviciatus non interrumpitur ». La Commission d'interprétation déclare qu'il faut appliquer au voyage requis pour le passage d'un noviciat à un autre les prescriptions du § 1 : « Noviciatus interrumpitur... si novitius... extra domum... ultra triginta dies... permanserit *quacumque ex causa*, etiam de superiorum licentia ». C'était la thèse du P. Adeodat de saint Joseph, C. S. (1). Analysant ce canon, il déclarait que les §§ 1 et 2 nous indiquent les circonstances de *temps* auxquelles est soumise l'intégrité de l'année canonique ; dans le § 4 au contraire, il est uniquement question du transfert *comme tel* d'un noviciat à un autre (du même Institut), donc d'une condition de *lieu*. Ce paragraphe dit seulement que le changement de maison de noviciat n'est pas une cause d'interruption. Cela ressort de la réponse de la S. Congr. du Conc., 21 juillet 1663, ad 4, qui en est la source. Pour être logique, il faudra dire que le § 2 doit aussi s'appliquer au voyage que fait le novice pour passer d'une maison de noviciat à l'autre et que les jours d'absence devront être suppléés, s'ils dépassent quinze jours entiers.

Le § 4 étant susceptible de trois interprétations, chacune avait trouvé ses défenseurs. Toso estimait qu'il fallait appliquer à ce

(1) *Monit. eccl.*, 1928, 156.

voyage le § 2 sur la suspension du noviciat, mais non le § 1 sur l'interruption (1). Parisi (2) et le P. Vermeersch (3) prétendaient que le transfert dans un autre noviciat n'était pas soumis aux conditions de temps posées dans les deux premiers paragraphes. Pas à celles de l'interruption, car le texte du § 4 est absolu et ne mentionne aucune exception; pas à celles de la suspension, puisqu'il la passe sous silence alors qu'il mentionne l'interruption. On apportait encore d'autres arguments, mais moins convaincants.

Puisque le doute était réel, il faut admettre que la réponse de la Commission, insérée aux Acta du 7 Août, n'entrera en vigueur que le 7 novembre 1930.

II. De diacono sacram communionem ministrante

D. An diaconus, sacram communionem ad normam can. 845, § 2 ministrans, possit et debeat in fine ritus benedictionem manu impertire iuxta Rit. rom., tit. IV, cap. II, n. 10.

R. *Affirmative.*

Le diacre ne reçoit pas dans son ordination le pouvoir de bénir. C'est peut-être le motif qui a poussé le consultant à poser cette étrange question. Etrange, puisque le Rituel déclare formellement que le diacre doit bénir le peuple après avoir distribué la sainte communion en dehors de la messe.

III. De filiis legitimatis

D. An filii legitimati per subsequens parentum matrimonium habendi sint ut legitimi ad effectum, de quo in can. 1363, § 1.

R. *Affirmative.*

Le c. 1363 ordonne de n'admettre au séminaire que des enfants légitimes. Mais le c. 1117 affirmant que les enfants légitimés par le mariage subséquent des parents sont assimilés aux enfants légitimes pour tous les effets canoniques, sauf mention expresse contraire, la réponse de la Commission s'imposait. J. Creusen, s. I.

(1) *Ius pont.*, 1929, 118.
(2) *Mon. eccl.*, 1928, 86, ss.
(3) *Epitome i. c.*, I[4], n. 660, 2.

Bibliographie

I. ÉCRITURE SAINTE

Nouveau Testament.

Th. Soiron, o. f. m. **Das heilige Buch. Anleitung zur Lesung der heiligen Schrift des Neuen Testaments.** Fribourg-e-B., Herder, 1928, (13×20 cm.), 152 p. Prix : 3 Mk.

Livre utile, solidement bienfaisant. L'auteur veut répondre à la question : « Comment lire avec fruit le Nouveau Testament en vue de l'édification personnelle ? » Il distingue trois méthodes possibles, dont l'exposé forme les trois parties du volume : la lecture *cursive*, *analytique*, qui parcourt une péricope déterminée de l'Écriture pour en dégager la leçon spirituelle ; la lecture *systématique* qui étudie un livre entier d'un point de vue unique, par exemple l'Évangile de saint Jean afin de préciser le concept de « vie » surnaturelle ; la lecture *pragmatique* qui veut retrouver à travers les écrits inspirés l'évolution historique réelle d'une institution, d'une idée religieuse, d'une vie humaine ; c'est faire de la lecture pragmatique que dégager des quatre évangiles les principales phases de la vie de Jésus, que reconstruire d'après les Actes des Apôtres l'histoire de l'Église primitive, de la hiérarchie, des idées christologiques, etc. Le P. Soiron cherche à rendre ces trois méthodes accessibles à tout chrétien cultivé, particulièrement par une série d'exemples bien choisis et soigneusement développés. Peut-être trouvera-t-on son exégèse un peu didactique et sèche par endroits, parfois aussi légèrement diffuse ; il eût été possible de serrer et d'approfondir davantage. Mais ces lacunes sont peu sensibles. Tel qu'il est, le livre mérite d'être sincèrement recommandé. J. Levie, s. i.

P. Joüon, s. i. **L'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ.** Traduction et commentaire du texte original grec, compte tenu du substrat sémitique. *Verbum Salutis*, n° V. Paris, Beauchesne, 1930, (18×12 cm.), xxiii-620 p. Prix : 45 frs.

Tout le monde reconnaît l'influence de l'araméen sur nos Évangiles. Il ne faut pas s'en étonner : Jésus et ses premiers disciples parlaient araméen ; l'apôtre Matthieu rédigea dans cette langue le premier Évangile écrit. Et si Marc et Jean écrivirent en grec, ils n'en restaient pas moins des juifs habitués dès l'enfance à penser en araméen. Luc, Syrien d'Antioche, d'après saint Jérôme, avait dès lors vraisemblablement la même langue maternelle. Rien de surprenant que leurs écrits s'en ressentent. Et à un titre spécial, notre premier Évangile, qui est substantiellement identique au premier Évangile araméen, doit avoir gardé une empreinte nettement sémitique.

De tout temps on a jugé opportun de retraduire en araméen les *logia* de Jésus, pour en mieux saisir les nuances. Le R. P. Joüon s'est demandé si le texte de nos quatre évangiles ne recélait pas d'autres aramaïsmes, et par là même un « substrat sémitique », qui plus d'une fois est négligé dans les traductions courantes. Pour le dégager, il a fallu un travail de précision, qui a abouti à une traduction nouvelle, enrichie de notes linguistiques et d'explications stylistiques. Le présent volume forme ainsi un complément original aux quatre volumes déjà parus de la collection *Verbum Salutis*.

On peut discuter la réalité et la portée de certains aramaïsmes, découverts par le P. Joüon : le résultat d'ensemble paraît acquis. Le quatrième évangile lui-même révèle l'influence de l'araméen, langue maternelle de l'auteur.

D'une manière inattendue la thèse traditionnelle de l'authenticité johannique s'en trouve confirmée. C. H.

Les Évangiles. Traduction et commentaires de Lamennais. D'après les textes et manuscrits retrouvés par Pierre Harispe et publiés pour la première fois avec l'approbation de la censure ecclésiastique. Paris, Payot, 1928, (12×18 cm.), XXI-412 p. Prix : 25 frs.

Au temps de son apostasie, en 1846, Lamennais faisait paraître une traduction des Évangiles, éclairée de notes marginales, suivie à chaque chapitre d'un commentaire. L'ouvrage, étant à l'index, se trouvait perdu pour la piété catholique. Or, voici qu'un spécialiste des études menaisiennes vient de mettre la main sur les textes primitifs datés de 1829. C'est cette découverte qu'il nous livre aujourd'hui. Nous y retrouvons le Lamennais des belles années avec son style oratoire fougueux déjà et coloré, avec aussi des pensées vraiment profondes et pleines de piété. Il y a là des pages admirables sur le détachement entre autres et sur la charité. La note sociale qui domine donne à ce commentaire sa principale originalité. Plusieurs chapitres ont passé tels quels dans l'édition de 1846, la plupart y ont subi des retouches, quelques-uns ont été complètement transformés. C'est ainsi que de très belles pages sur l'Église (p. 57), la prière (p. 240) ont été remplacées par des apologies à peine déguisées de sa révolte. Les « exploiteurs du peuple » — socialistes et athées — si fustigés en 1821 ont fait place aux « puissants » sans d'ailleurs que les griefs aient changé. Au point de vue des études critiques sur l'évolution de Lamennais, la comparaison des deux textes nous paraît des plus significatives. On ne pourra plus s'en dispenser. P. Goreux, S. I.

G. Aicher. **Hebräische Wortspiele im Matthäusevangelium.** Bamberg, St Otto-Verlag, 1929, (22×15 cm.), 58 p.

Voici la thèse de cet ouvrage : en traduisant en hébreu notre premier évangile grec, M. Aicher a cru découvrir dans ce nouveau texte un nombre considérable d'*allitérations*. Or, comme il est avéré que les Hébreux aiment à souligner par des parallélismes de mots et de sons le parallélisme de la pensée, la présence de

semblables allitérations hébraïques n'est-elle pas une preuve que l'évangile de saint Matthieu a été primitivement écrit en hébreu (et non en araméen) et que l'évangile grec en est une traduction littérale (et non une simple adaptation substantiellement identique comme le pensent plusieurs exégètes catholiques)?

Ne pouvant donner la liste complète des allitérations proposées, M. Aicher, dans une brochure de 58 pages, présente un choix d'exemples qu'il juge plus significatifs. La méthode adoptée n'est pas très heureuse; un chapitre de saint Matthieu étudié systématiquement avec des caractères spéciaux marquant les allitérations, eût été plus démonstratif que ces listes mécaniques, groupées selon des critères assez superficiels. Vérifier la thèse de M. Aicher ainsi présentée demanderait des journées de travail. Prend-on une page en particulier à titre de spécimen de contrôle, on est immédiatement arrêté par de sérieuses objections : l'allitération porte sur des mots accessoires et ne semble pas porter sur les mots essentiels dont on eût dû précisément souligner le parallélisme ou l'opposition ; — M. Aicher assimilant les sons apparentés (par exemple k et g; t et d; les divers sons de s ; même les emphatiques sont, de ce point de vue, assimilées par lui aux douces et fortes correspondantes), les allitérations ainsi comprises deviennent si vagues, si peu significatives qu'on songe à un effet du hasard plutôt qu'à un artifice conscient et voulu; ailleurs les traductions hébraïques suggérées ne s'imposent pas et semblent moins naturelles que celles par exemple de Delitzsch dans sa traduction du Nouveau Testament; et d'autres objections du même genre. Toutes ces raisons nous rendent sceptique à l'égard de la thèse de M. Aicher, surtout lorsque nous pesons les arguments opposés, qui plaident pour un original araméen et plus librement traduit en grec que ne le suppose M. Aicher.

J. Levie, s. i.

P. J. Vosté, o. p. **Studia Ioannea.** Coll. : Opuscula biblica Pontificii collegii Angelici, 2e éd. Rome, Collegio Angelico, 1930, (24×16 cm.), 380 p.

Le R. P. Vosté publie en seconde édition son cours sur le quatrième Évangile : la clarté et la précision du professeur s'y remarquent aussitôt. Comme il fallait s'y attendre, l'exégèse proprement dite y joue le grand rôle; et elle est franchement orientée vers la défense des vérités enseignées par le Christ. Les théologiens dogmatiques l'utiliseront avec grand profit; et ils apprécieront la loyauté et le profond savoir de l'auteur.

L'exégèse du P. Vosté est bien documentée et pourtant très personnelle. Elle n'a rien d'aventureux et aime à s'appuyer sur la tradition patristique. Ce n'est pas qu'il mésestime les exégètes récents ; mais ses préférences vont à ce que les siècles ont consacré. Ainsi dans le Prologue de l'Évangile I, 3, il lit avec la Vulgate : « sine ipso factum est nihil quod factum est ». D'autres exégètes pourtant, et non des moindres, relient les mots : « quod factum est » au v. 4 : ils peuvent se réclamer entre autres de saint Augustin et de saint Thomas.

Le lecteur regrettera que le temps limité d'un cours n'ait pas permis au

P. Vosté de commenter tout le quatrième Évangile. Nous devons maintenant nous contenter du Prologue (I, 1-18), du colloque de Jésus avec Nicodème (III), de la multiplication des pains et du discours eucharistique (VI) et des discours après la Cène (XIII-XVII). Et à vrai dire, pour tout ce dernier morceau, qui est essentiel dans l'Évangile, nous aurions désiré dans l'exposé, la même amplitude qui a été réservée à l'oraison sacerdotale du ch. XVII. La théologie johannique s'y serait mieux révélée dans sa belle ordonnance.

Dans le discours eucharistique du ch. VI, le P. Vosté admet l'opinion usuelle de la double manducation par la foi et par la communion. Les raisons alléguées ne convaincront que difficilement ceux qui dès le v. 27 interprètent le *cibus* (*operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam aeternam, quem Filius hominis dabit vobis*) de l'Eucharistie. Il est bon de noter ici que le Concile de Trente laisse à l'exégète plus de liberté que le P. Vosté ne semble dire.

Le cadre restreint imposé au professeur n'aura sans doute pas permis au P. Vosté un développement large de la théologie johannique et des questions critiques qui divisent les croyants et les incroyants. En revanche, il nous donne une discussion serrée de deux graves problèmes, où l'accord entre les synoptiques et le quatrième Évangile est en cause : celui du jour de la mort de Jésus, et celui des apparitions d'après la double tradition galiléenne et hiérosolymitaine. Nous devons reconnaître que toute obscurité n'est pas encore dissipée.

Le P. Vosté s'était déjà fait apprécier par d'importants travaux scripturaires : son nouvel ouvrage fait honneur à l'exégèse catholique. C. H.

L. de Grandmaison, s. i. **Jésus-Christ. Sa Personne, son Message, ses Preuves.** Édition abrégée. Paris, Beauchesne, 1930, (20×15 cm.), viii-708 p. Prix : 48 frs.

C'est une heureuse pensée de présenter au public une édition abrégée du « Jésus-Christ » du P. de Grandmaison, livre dont on sait le remarquable succès (1). On retrouvera ici le texte intégral de l'édition complète, sauf toutefois l'un ou l'autre développement plus technique, comme le ch. I, § I du livre VI : Le Mystère chrétien et les Mystères païens ; mais les 42 études critiques insérées dans les volumes précédents ont disparu et les notes au bas des pages ont été fortement réduites. Ainsi condensée, l'œuvre n'a rien perdu de sa valeur substantielle ; peut-être même l'unité de la conception et la vigueur du développement apparaîtront-elles encore davantage ; il faut bien reconnaître en effet que parmi les notes — du reste très précieuses pour le spécialiste — de l'édition complète, plus d'une faisait figure de digression. Quoi qu'il en soit, les deux éditions subsistant côte à côte atteindront désormais tous les lecteurs sans exception ; et l'apostolat qu'avait ambitionné le regretté P. de Grandmaison aura sa pleine efficacité.

J. Levie, s. i.

(1) Le compte rendu en a paru dans la *Nouvelle Revue Théologique*, en 1929, p. 758.

M. Lepin. Le Christ Jésus. Son existence historique et sa divinité. Paris, Bloud et Gay, 1929, (25×17 cm.), 412 p. Prix : 36 frs.

Les ouvrages de M. Lepin sont de ceux qu'on accueille toujours avec respect et sympathie ; car chacun sait les grands services que l'auteur a rendus à l'exégèse catholique. En ouvrant, en 1930, ce beau livre de 400 pages, de large format, d'une présentation typographique remarquable, instinctivement tout exégète se rappelle un in-octavo compact du même auteur, de texte serré, bourré de notes et de noms propres, un peu dur à lire, sur lequel se courbèrent, il y a trente ans, les fronts studieux de tant de séminaristes : je veux parler de « Jésus, Messie et Fils de Dieu ». La différence de ces deux livres marque bien la différence de deux époques : l'érudition aujourd'hui s'est allégée ; toute affectation de science livresque est laissée de côté ; le public qu'on vise s'est élargi ; on n'est plus soucieux uniquement du savant pointilleux qui critique et discute, mais on songe plus encore à l'homme qui vit, pense et sent. Il y a quelque chose de plus reposé, de plus large et même de plus ému dans le livre de M. Lepin de 1930 que dans son frère aîné de 1900.

Le sujet ? C'est celui que traita le P. de Grandmaison dans son « Jésus-Christ », que traite le P. Pinard dans ses conférences de Notre-Dame : Jésus a existé, il est le Messie, il est le Fils de Dieu ; d'où trois parties dans ce volume. Nous ne nous arrêterons pas à la première : c'est faire beaucoup d'honneur à M. Couchoud que de consacrer 136 pages à le réfuter, lui et ses précurseurs, et à prouver longuement contre lui l'existence historique de Jésus de Nazareth. La tâche est du reste aisée ; elle est peut-être tentante, comme est séduisante pour certains esprits la réfutation d'objections manifestement fausses mais ingénieuses, pittoresques, originales, exerçant chez le défendant la finesse et la souplesse d'esprit ; mais valait-il la peine d'accorder tant d'importance à un dilettante subtil et outrancier égaré dans l'exégèse ? Il est vrai que, si faible qu'il soit, le livre de M. Couchoud a troublé certains lecteurs ; et nous nous souvenons, personnellement, d'une longue discussion avec un officier supérieur, très intelligent pourtant, qui, faute de connaissance du christianisme primitif, n'avait pas remarqué l'inconsistance historique de l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit, la seconde et la troisième partie sont beaucoup plus utiles ; bien que paraissant après les études semblables des Pères de Grandmaison et Pinard, gardent toute leur valeur et méritent d'être vivement recommandées. Non pas que la démonstration de la messianité et de la divinité de Notre-Seigneur soit fondée ici sur des arguments nouveaux et ouvre des perspectives inconnues jusqu'à présent : ce sont les preuves traditionnelles, qui n'ont pas cessé de maintenir leur solidité et leur évidence. Mais l'exposé qu'en fait M. Lepin est très suggestif : pas de longueurs, mais une marche ferme, assurée, allant droit au but ; une concision riche de sens jointe à une lumineuse simplicité ; enfin et surtout une méthode très pédagogique, passant peu à peu du plus certain au moins certain, remontant, à travers l'histoire, de l'affirmation évidente et explicite du dogme à sa première expression. Qu'il s'agisse de la messianité ou de la divinité de Jésus,

M. Lepin nous la montre d'abord dans la foi de la première génération chrétienne, chez les auditeurs de saint Paul, chez saint Paul lui-même; de là il remonte dans le temps jusqu'à la pensée des Douze, puis jusqu'aux propres affirmations de Jésus sur lui-même; et enfin montre le bon aloi, la vérité de cette conscience de Jésus. — Il y a beaucoup de science cachée sous l'éloquente simplicité de cet ouvrage qui, à notre avis, est le meilleur qu'ait écrit M. Lepin. J. Levie, s. i.

* J. Gresham Machen. **The Virgin Birth of Christ.** New-York, Harper Brothers, 1930, (24×17 cm.), 416 p. Prix : 5 dollars.

Voici un des meilleurs livres qui aient été écrits en faveur de la naissance virginale de Jésus, en ces dernières années. L'auteur est un protestant américain, foncièrement hostile au naturalisme moderniste. Son travail se distingue par de sérieuses qualités : richesse de l'information : toute la discussion des cinquante dernières années (objections, réponses) trouve son écho dans ce volume et en fait une vraie « somme » de la question ; — exactitude minutieuse et rigueur de l'argumentation : l'auteur avance pas à pas, un peu lentement peut-être, mais en pesant exactement la valeur de chaque preuve, la portée de chaque fait ; — sens historique averti : les difficultés sont perçues avec netteté et pénétration, les réponses sont fermes, exemptes aussi bien de l'hypercriticisme sceptique que de la crédulité débonnaire ; — enfin clarté pédagogique de l'exposé : c'est un professeur qui explique, rappelle constamment les points déjà acquis, précise l'objet exact de chaque nouvelle preuve à fournir.

On eût pu désirer plus de concision et peut-être la longueur et l'abondance des développements décourageront-elles l'un ou l'autre lecteur; l'auteur en outre s'arrête parfois à diverses questions connexes qu'il traite aussi soigneusement que l'objet propre de sa thèse, par exemple les hymnes du troisième évangile, les deux généalogies, le recensement de Quirinius, etc. Ce ne sont là du reste que digressions partielles, dont on tire profit pour la thèse principale. Du point de vue des idées, nous aurions surtout à critiquer la page 144 qui nie la virginité *perpétuelle* de Marie; d'autre part, mieux que d'autres protestants, l'auteur a perçu la grandeur de Marie dans l'évangile, par exemple p. 134.

Voici, pour finir, le plan de l'ouvrage : dans une première partie (ch. I-XI ; p. 2-268) la conception virginale est étudiée dans ses preuves positives, tradition et Nouveau Testament : ch. I la croyance au IIe siècle; ch. II-VI le récit de l'enfance de saint Luc; ch. VII le récit de saint Matthieu ; ch. VIII-IX accord des deux récits et leur crédibilité interne; ch. X-XI ces récits et l'histoire profane ; ces récits et le reste du Nouveau Testament. — Dans la seconde partie (ch. XII-XIV) l'auteur réfute les théories qui ont voulu expliquer, sans la réalité du fait, la croyance chrétienne à la conception virginale : légende née d'influences juives, légende née d'influences païennes : tel est l'objet des chapitres XIII et XIV. — La conclusion (p. 380-397) est un vibrant acte de foi en la conception virginale, offerte comme la pierre de touche de l'orthodoxie chrétienne : « La

* Les livres de sujet religieux, écrits par des auteurs non catholiques, sont marqués d'un astérisque.

présentation faite de Jésus par le Nouveau Testament n'est pas un agglomérat, mais un organisme, et de cet organisme la naissance virginale est une partie intégrante. Enlevez cette partie et l'ensemble devient plus difficile et non pas plus aisé à admettre; la description de Jésus dans le Nouveau Testament est la plus convaincante quand elle est acceptée comme un tout ». J. Levie, s. i.

*J. Weiss et R. Schütz. **Synoptische Tafeln zu den drei älteren Evangelien.** 3e édition. Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1929, (24×17 cm.), 16 p. Prix : Mk. 1,20.

Ces tables, grâce aux perfectionnements apportés en chaque édition, atteignent de mieux en mieux le but qu'elles veulent réaliser : « rendre visible le mode de composition des trois premiers évangiles en distinguant les sources par des couleurs différentes ». Elles peuvent donc rendre les plus grands services à tous ceux qui étudient la question synoptique. Il nous semble cependant que le souci d'être pratique et complet a occasionné quelque confusion. La préoccupation de donner en chacune des trois colonnes toutes les péricopes de l'évangile et dans leur ordre a conduit, premièrement à répéter deux fois le même passage, et secondement, malgré tout, à intervertir l'ordre des chapitres et des versets.

A la présente édition, par une très heureuse innovation, ont été ajoutées des tables qui indiquent tous les passages des synoptiques qu'on peut mettre en parallèle avec saint Jean : il nous semble qu'il y a là un trompe-l'œil : sans doute le quatrième évangile se réfère très souvent aux trois précédents, mais il faudrait distinguer entre les coïncidences réelles, les parallélismes historiques ou doctrinaux et des similitudes légères et génériques. J. Bonsirven, s. i.

Dom P. Delatte, Abbé de Solesmes. **Les épîtres de saint Paul replacées dans le milieu historique des Actes des Apôtres.** 2 vols. Nouvelle édition. Louvain, Librairie Saint-Alphonse, 1928-1929. (23×14 cm.), 804 et 594 p. Prix : 57 frs le volume.

La première édition de cet ouvrage a été analysée dans cette Revue en juillet 1924 (t. I), novembre 1925 (t. II), janvier 1927 (t. III). Nous l'avons alors *vivement* recommandée comme un précieux secours offert aux prêtres et laïcs catholiques désireux d'étudier saint Paul. La nouvelle édition paraît en deux volumes au lieu de quatre, le contenu du livre restant, en général, inchangé. L'auteur, dom Delatte, o. s. b., a, cette fois, mis son nom — que tous avaient deviné — en tête de son œuvre. Puisque ces volumes auront probablement une troisième édition, nous souhaitons que dom Delatte substitue alors au texte latin de la Vulgate (si facilement accessible par ailleurs) une traduction française et, de plus, rétablisse les cartes géographiques supprimées dans cette édition.

J. Levie, s. i.

* G. Dalman. **Les itinéraires de Jésus. Topographie des Évangiles.** Traduction de J. Marty. Paris, Payot, 1930, (23×14 cm.), 522 p. 46 gravures. Prix : 50 frs.

Le livre « Orte und Wege Jesu » du professeur G. Dalman est bien connu de tous les exégètes. L'auteur, qui a passé de nombreuses années en Palestine à la tête d'un Institut archéologique important, étudie les principaux sites de Terre Sainte illustrés par la présence de Jésus. Il suit l'ordre même de la vie du Sauveur : Bethléem, Nazareth, le Jourdain, Cana, les bords du lac de Génésareth Césarée de Philippe, les routes de Galilée vers la Judée, Jéricho, les sites de la Passion à Jérusalem font l'objet de chapitres successifs ; en chacun d'eux, les données de la tradition locale, les témoignages des pèlerins, les indices archéologiques sont groupés et discutés avec ordre et méthode.

Cet ouvrage est incontestablement très utile, à notre avis un des plus pratiques qui existent. Il est écrit par un théologien protestant, mais il ne contient pas de passage important qui doive heurter un catholique ; seulement de-ci de-là une phrase, un point de vue théologique qu'on n'accepterait pas sans réserve. Quant aux conclusions archéologiques et topographiques, elles ne s'imposent pas toutes également à l'adhésion du lecteur ; des spécialistes aussi compétents que les Pères Dominicains de Jérusalem ont présenté plus d'une objection, soit contre tels résultats, soit aussi parfois contre l'argumentation. Ces critiques particulières ne peuvent faire oublier la très réelle valeur de cet ouvrage. On n'en fera pas le livre unique par lequel on jure ; où est semblable livre quand il s'agit d'archéologie palestinienne? Mais on aura d'ordinaire profit à commencer l'étude d'un point quelconque de topographie palestinienne par le chapitre de M. Dalman qui en traite ; ce sera la plus claire et la plus rapide initiation à la question.

M. Marty a donc fait œuvre utile en traduisant ce livre : traduction, claire, correcte, très fidèle. J. Levie, s. i.

Th. Soiron o. f. m. **Das Evangelium und die heiligen Stätten in Palästina.** Paderborn, Schöningh 1929, (21 × 14 cm.), 212 p., 51 gr. Prix : 5 Mk.

Innombrables sont les récits de voyage en Palestine. Le P. Soiron, qui a passé deux mois au pays de Jésus, n'a pas voulu allonger encore une liste déjà interminable ; de ses souvenirs de pèlerin et de ses études archéologiques il retire un fruit meilleur en les groupant dans le cadre d'une vie de Jésus. S'inspirant probablement du modèle du livre de Dalman cité ci-dessus, il étudie successivement les sites de l'enfance de Jésus, ceux de la vie publique, ceux de la passion et de la résurrection. Données évangéliques, témoignages des pèlerins depuis le IVe siècle, indices et monuments archéologiques sont succinctement rappelés et synthétisés. Le livre est bon, intéressant, utile ; sans doute la discussion historique ou archéologique pourrait être par endroits plus rigoureuse, plus exigeante ; on se rend compte que l'auteur travaille de seconde main et n'a visé qu'à vulgariser les recherches d'autrui ; mais l'étude personnelle a été attentive et bien menée ; l'ouvrage est sérieux et représente incontestablement un réel progrès en ce genre.

J. Levie, s. i.

* G. L. Hurst. **The literary Background of the New Testament.** London, Macmillan, 1928, (19×14 cm.), 166 p. Prix : 6/6 sh.

Volume suggestif et intéressant ; l'auteur de façon personnelle et vivante essaie non seulement de faire comprendre mais de faire sentir l'influence littéraire du milieu juif du Ier siècle sur les écrits du Nouveau Testament ; c'est attirer l'attention sur un aspect vrai des choses, trop longtemps négligé. Mais, en avançant dans la lecture, on ne tardera pas à s'apercevoir, pensons-nous, que l'exposé est unilatéral, excessif, trop peu nuancé ; d'une simple ressemblance d'idées ou de mots, on conclut trop vite à une influence directe. Ce livre devra donc être et sera critiqué ; mais, par sa grande richesse de faits et de textes, il rendra de réels services et prendra place, dans la bibliothèque de l'exégète, à côté d'autres travaux utiles sur le même sujet, tels que ceux de G. Kittel, Burney, Walker, Fiebig, Strack et Billerbeck, Jousse, etc.

L'ouvrage comprend deux parties : 1re partie : « Formes littéraires représentées dans le Nouveau Testament » (Étude succincte des genres littéraires juifs antérieurs ou contemporains du Christ et qui exercèrent quelque influence sur le Nouveau Testament) ; la 2e partie, « Passages de la littérature non-canonique cités dans le Nouveau Testament ou y trouvant écho », est un catalogue de textes et citations, livre par livre ; l'auteur s'est borné aux ouvrages qu'il appelle non-canoniques (c'est-à-dire, pour nous catholiques, non proto-canoniques), les livres proto-canoniques ayant déjà été suffisamment étudiés. C'est dans cette partie surtout qu'on rencontrera maints rapprochements peu concluants ; la collection, dans son ensemble, sera précieuse. J. Levie, s. i.

* M. Van Rhyn. **Treasures of the Dust. The New Testament in the Light of Recent Excavations.** Traduit du hollandais par W. T. Thompson. Londres, Student Christian Movement, 1930, (20×13 cm.), 154 p. Prix : 4,6 sh.

Les fouilles archéologiques des cinquante dernières années ont singulièrement élargi et enrichi notre connaissance de l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament n'a pas été favorisé dans la même mesure ; des progrès notables ont cependant été réalisés, grâce surtout aux trouvailles de papyri. La langue des évangiles et des épîtres a été éclairée et précisée par l'étude de la langue populaire contemporaine ; des documents intéressants (Logia Jesu ; nouveaux Logia Jesu ; Évangile de Pierre, etc.) ont été mis au jour ; des faits importants ont été mieux expliqués ou datés (culte des empereurs ; divers sens du mot κύριος ; proconsulat de Gallion en Achaie, etc.) : tels sont les progrès exégétiques que M. Van Rhyn décrit en une série de conférences de vulgarisation, intéressantes et bien documentées. L'exégète eût pu désirer un exposé plus nerveux, plus concis, par endroits plus approfondi ; mais peut être alors le lecteur non spécialiste eût-il moins trouvé ce que l'auteur semble avoir voulu surtout donner : une initiation suggestive et captivante. J. Levie, s. i.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

H. Sée. **Science et philosophie de l'histoire.** Paris, Alcan, 1928, (19×11 cm.), 516 p. Prix : 25 frs.

Ce livre est divisé en deux parties. Dans la première l'auteur s'essaie à établir une théorie de l'histoire. La seconde réunit des études critiques publiées dans diverses revues et dont plusieurs peuvent servir d'illustration à des principes posés aux pages précédentes. Parmi les plus suggestives signalons *la Question du Grand Siècle*, où M. Sée réfute le panégyrique de Louis XIV par M. Bertrand, sans nier toutefois les mérites du Roi-Soleil et de ses collaborateurs. Le chapitre intitulé *Kropotkine historien* démontre que cet écrivain russe, trop peu connu, a fort bien compris la portée sociale, et surtout agraire, de la Révolution française. Adoptant en général le point de vue de M. Aulard, M. Sée nous force à reconnaître que Taine était bien peu préparé par ses études antérieures et par les tendances de son esprit à composer un ouvrage de synthèse sur les *Origines de la France contemporaine*. Il examine également la valeur historique de Renan, qui est incontestable, et celle de Michelet, qui a été fortement exagérée.

Enfin on lira avec le plus vif intérêt la critique des idées de Max Weber et de Sombart, d'après lesquels le capitalisme moderne serait le produit d'une mentalité religieuse, le puritanisme, pour Weber, le judaïsme, pour Sombart.

La première partie du livre est plus spéculative. M. Sée passe en revue les systèmes de philosophie de l'histoire de Hegel (conception métaphysique), de Comte (conception positiviste) et de Cournot (conception critique); mais il a d'abord mis en relief la valeur des théories philosophiques françaises du XVIIIe siècle. Ainsi Condorcet a dégagé fortement l'idée de l'évolution dans son *Esquisse des progrès de l'Esprit humain*. A Cournot, nous devons en particulier la distinction entre faits permanents et faits accidentels et l'affirmation que l'histoire ne peut établir de lois.

Cette affirmation M. Sée nous la répète souvent, trop souvent, dans son livre. Il revendique cependant pour l'histoire le titre de science parce qu'elle *explique* les faits. Importance de la méthode comparative en histoire, rôle qu'y jouent l'imagination et l'hypothèse, infinie complexité des événements qui rend si difficile la recherche des causes et nous fait apparaître le plus souvent l'évolution historique comme *non rectiligne:* tels sont les points développés surtout par l'auteur. On ne trouve ici rien de très nouveau, mais un exposé clair, intéressant, des idées justes et saines. Les pages consacrées à la philosophie de l'histoire nous paraissent faibles. On ne voit pas en quoi elle se distingue de la synthèse historique.

Nous croyons que M. Sée exagère la valeur historique du *Jeanne d'Arc* d'Anatole France. Ne connaît-il pas le petit livre d'A. Lang qui révèle les faiblesses de ces deux gros volumes du romancier français?

Les réserves faites ci-dessus ne nous empêchent pas de recommander très

vivement aux historiens le nouveau travail de M. Sée. Tous auront profit à le lire et nous sommes assuré que tous passeront des heures bien agréables en compagnie de cet excellent guide. É. DE MOREAU, S. I.

P. LELIÈVRE. **Histoire de la France Catholique.** Paris, « Éditions Spes », 1926, (25×16 cm.), 432 p. Prix : 18 frs.

M. l'abbé Lelièvre se défend d'avoir écrit son livre pour des spécialistes. En effet, les spécialistes n'y apprendront rien. Mais il « a veillé scrupuleusement à ne laisser échapper aucune erreur ». C'est là un souci fort louable et, quoique l'auteur s'appuie trop sur des ouvrages généraux, qu'il ne choisisse pas toujours bien les documents dont il se sert, qu'il simplifie par trop certains événements, son exposé est généralement exact. Le plan de l'ouvrage est original et révèle le but de M. l'abbé Lelièvre, dont d'ailleurs il ne se cache pas : faire aimer la France, faire admirer l'Église de France. É. DE MOREAU, S. I.

J. RUTCHÉ, C. S. SP. et A. FORGET. **Précis d'histoire du Canada.** Coll.: Bibliothèque canadienne. 2e éd. Montréal, Beauchemin, 1928, (27×18 cm.), 288 p. Nombreuses gravures.

Nous ne sommes guère habitués dans nos pays à des manuels d'un aussi grand format que celui-ci. Mais la question du format n'a qu'une importance secondaire. Ce précis de MM. Rutché et Forget nous paraît excellent à tous les égards. Il est clair, bien divisé, vivant, suggestif, intéressant à lire. A côté des illustrations se trouvent des textes bien choisis nous faisant mieux connaître le personnage représenté. Les auteurs ne veulent pas multiplier les détails, mais plutôt nous fournir l'enchaînement des causes et des effets et nous préparer ainsi à la philosophie de l'histoire. Certains caractères comme Champlain, Laval, Montcalm, Talon se présentent dans un relief saisissant. Il y a sans doute bien des répétitions dans ce livre mais elles sont inévitables dans un manuel de ce genre et on ne doit pas regretter leur présence. É. DE MOREAU, S. I.

L. von HERTLING. **Antonius der Einsiedler.** Forschungen zur Geschichte des innerkirchlichen Lebens, hgb. von F. Pangerl, s. I. Innsbruck, F. Rauch, 1929, (23×15 cm.), 96 p. Prix : 4 Mk.

Cette biographie du grand anachorète nous a paru des plus attachantes. L'auteur décrit avec tous les détails qu'il a pu trouver, même dans le Baedeker, les endroits où vécut saint Antoine. Il situe aussi fort exactement celui-ci dans l'histoire de la vie religieuse au IVe siècle. Il étudie sa vie ascétique et mystique.

Au point de vue critique, notons d'abord qu'une introduction passe en revue et apprécie tous les ouvrages parus depuis une soixantaine d'années sur la vie monastique au IVe siècle. Peut-être l'auteur y met-il trop sur le même pied des ouvrages fondamentaux et des livres, voire des articles, moins originaux. Il s'efforce d'établir l'authenticité des deux collections de lettres de saint Antoine. Sa

démonstration soulèvera sans doute certaines objections. Enfin il consacre à la participation aux saints mystères chez les premiers moines et anachorètes une dissertation qui nous paraît fort bonne.

Ce premier fascicule inaugure très heureusement une nouvelle collection de *Recherches sur l'histoire de la vie intérieure dans l'Église.*

É. DE MOREAU, S. I.

J. CHAPMAN. **Saint Benedict and the Sixth Century.** London, Sheed and Ward, 1929, (22×14 cm), 240 p. Prix : 10 sh., 6.

Qu'on ne s'attende pas à trouver dans ce livre ce que le titre semble promettre : un tableau situant saint Benoît au VI^e^ siècle. En réalité, le volume se compose de douze études consacrées soit à saint Benoît lui-même, soit à sa règle, soit à la vie bénédictine ; cependant elles portent toutes sur le sixième siècle et la plupart sont logiquement unies entre elles.

Dom Chapman part de ce fait, bien étrange à la vérité, que saint Benoît n'est pas cité par son nom antérieurement aux Dialogues de Grégoire le Grand. Cependant saint Benoît était célèbre de son vivant, surtout comme thaumaturge (ch. I). De plus, le savant auteur discerne des traces de l'influence du saint sur des œuvres contemporaines : les deux règles de saint Césaire d'Arles, les écrits de Cassiodore, la vie de saint Fulgence de Ruspe attribuée à Ferrand, la règle de saint Ferreol et particulièrement la législation de Justinien (ch. IV-VII).

Les ch. II, III, XI et XII ont également pour sujet la règle de saint Benoît. Celle-ci, d'après Dom Chapman, n'a pas été écrite seulement pour le Mont-Cassin ou pour les quelques monastères fondés par saint Benoît, mais pour les abbés italiens désireux de réformer leur monastère ; la doctrine de l'autorité de la sainte règle y apparaît comme la grande innovation du saint patriarche (ch. II). La composition de la règle par celui-ci a été précédée d'une étude de toute la littérature monastique antérieure, et — conclusion nouvelle — des canons et des décrétales, spécialement de la collection de Denys le Petit (ch. III et ch. XI). Les mots *conversatio morum* employés par saint Benoît et dont la lecture n'est pas douteuse ne doivent pas être considérés comme synonymes de *conversio morum. Conversatio*, dans les écrivains du VI^e^ siècle, signifie « observance monastique » et *conversatio morum* doit donc être traduit par *manière monastique de se conduire, conduite vraiment monastique* (chap. XII).

Une des conclusions de ces diverses études c'est qu'il faut modifier la chronologie de saint Benoît. D'ordinaire on le fait naître vers 480 et mourir en 542 ou 543 et la « tradition » place en 530 la composition de la Règle. Dom Chapman suggère, sans toutefois donner ces dates pour certaines : vers 526, pour la publication de la Règle, et pour la mort plus ou moins 553 5.

Deux chapitres se rattachent plus difficilement au plan général du livre, le IX^e^ et le X^e^. Dans le premier, il est question des serfs et des esclaves appartenant aux monastères.

Le moine au VI^e^ siècle n'est pas un « farm-labourer » comme les Trappistes : il

travaille toujours, d'après la Règle, dans la clôture, tandis que les champs sont exploités par les *rustici*. D'autre part ce n'est pas non plus un « scholar » ou un écrivain, comme certains Mauristes; mais il lit et copie beaucoup.

La X^e^ dissertation est intitulée : *The social condition of Monks.* Au Mont-Cassin, on ne rencontre dans la plus ancienne liste de religieux, ni esclaves, ni colons, ni *rustici*; tous appartiennent à l'aristocratie. Cependant c'est surtout dans la classe moyenne que devaient se recruter les monastères.

Le nouveau livre de Dom Chapman est plein de conclusions originales. En cela d'ailleurs, il ne diffère guère des autres ouvrages du savant bénédictin. Peut-être, sera-t-il combattu sur certains points. Nous pensons cependant que, dans l'ensemble, ses déductions sont exactes. É. DE MOREAU, S. I.

A. FLICHE. **La Chrétienté médiévale (395-1254).** Coll. « Histoire du Monde », VII, 2. Paris, De Boccard, 1929, (22×14 cm.), XVIII-502 p.

Ce fut, chez le directeur de cette collection, M. E. Cavaignac, une heureuse inspiration de confier à M. Fliche le volume sur la chrétienté médiévale. Le savant professeur de Montpellier est, depuis longtemps, spécialisé dans le moyen âge et il y a particulièrement étudié un des plus grands pontifes, Grégoire VII. Le tome VII, 2 de l'« Histoire du Monde » nous offre un aperçu très complet de l'histoire médiévale, de 395-1254. Il est naturel que l'Église y occupe une très large place mais, contrairement à tant d'historiens récents, M. Fliche comprend l'Église des temps passés et il ne la juge pas d'après des idées philosophiques et théologiques du XX^e^ siècle. Un des plus beaux chapitres nous paraît être le quatrième du livre III consacré tout entier à l'Église. Son catholicisme n'empêche nullement le professeur de Montpellier de dire toute la vérité.

L'Introduction est intitulée : *Le Monde Musulman au XI^e^ siècle et les Croisades.* Le lecteur n'est pas médiocrement surpris de voir une histoire de la chrétienté médiévale depuis 395 s'ouvrir par dix-huit pages sur les croisades. Elles ne sont pas de M. Fliche et l'on se demande pourquoi elles ont été ainsi rejetées en dehors des trois livres dont se compose le volume, alors que « pour l'Europe chrétienne, la lutte contre l'Islam a été le fait capital » (p. XVIII).

Ajoutons quelques remarques rapides sur la partie que s'est réservée M. Fliche. Il nous paraît très contestable que le christianisme ait été un germe de mort pour l'Empire et les raisons qu'allègue l'auteur sont loin d'être convaincantes (pp. 13 et 14). Le Nestorianisme n'a jamais enseigné qu'il y avait deux personnes dans le Christ (p. 39); cette dualité de personnes n'est qu'une conséquence des affirmations de Nestorius. Le pape Vigile est dépeint sous des couleurs trop favorables (p. 51). Honorius I n'est pas même cité à l'occasion du monothélisme (p. 106). L'attitude de Martin I ne nous paraît nullement provocante (p. 106). Son prédécesseur, Théodore (†649) était mort avant d'avoir pu protester comme il convenait contre le *Type*. Il n'est pas prouvé que Martin I n'ait pas demandé la confirmation impériale, mais cela paraît vraisemblable. M. Fliche n'évite pas assez les

affirmations absolues. Voyez par exemple, sous ce rapport, la p. 236 : « La femme elle-même, dans cette société amorale, a perdu toute délicatesse, etc., etc. »; et la p. 238. Dans la forme qui paraît originale du décret de Nicolas II (1059), ce ne sont pas seulement les cardinaux évêques qui sont appelés à choisir le Souverain Pontife; les autres cardinaux doivent au moins ratifier cette élection (p. 359). P. 386, le *Consolamentum* cathare n'était pas seulement à l'usage des « croyants » mais aussi des « parfaits ». Enfin la page (388) consacrée à l'inquisition est trop sévère et peu nuancée. Elle devrait être complètement remaniée.

É. DE MOREAU, S. I.

É. DE MOREAU, S. I. **Saint Anschaire, Missionnaire en Scandinavie au IXe siècle.** Louvain, Museum Lessianum, 1930, (23×15 cm.), VIII-160 p. 16 grav. Prix : 30 frs.

Saint Anschaire, le premier archevêque de Hambourg-Brême, le premier missionnaire de Suède, le propagateur de la foi chrétienne au Danemark, une des gloires les plus pures de l'abbaye de Corbie, n'avait point jusqu'ici de vie en français. On saura gré au P. de Moreau d'avoir, à l'occasion du XIe centenaire de l'entrée d'Anschaire en Suède, raconté les prouesses de l'apôtre que, peu de temps après sa mort (865), avait narrées l'un de ses compagnons, celui même qui fut son successeur sur le siège archiépiscopal de Hambourg-Brême, Rimbert.

La *Vita Anscharii*, qui est l'un des meilleurs textes hagiographiques du IXe siècle est la principale, on peut même dire l'unique source de ce que nous savons sur Anschaire. C'est en l'éclairant avec tous les secours de la critique, de l'histoire générale, de l'archéologie que l'auteur du présent volume a écrit une biographie très vivante et de première valeur, et nous a retracé de façon si intéressante les épisodes de la première tentative d'évangélisation des peuples du Nord. L'entreprise héroïque d'Anschaire, qui n'avait pas connu que des succès, resta sans lendemain : il n'en subsistait presque rien vingt ans après sa mort, et il fallut, au Xe siècle, reprendre à frais nouveaux la christianisation du Danemark et de la Suède.

Les jugements du P. de Moreau sont très fermes. Son érudition immense n'encombre cependant point le lecteur. Son livre parfaitement dégagé des discussions critiques qu'indiquent sommairement les notes renvoyées en fin de volume, se lit avec beaucoup d'agrément.

De belles photographies, des cartes illustrent le volume. M. VILLER, S. I.

I. SCHNITZER. **Der Tod Alexanders VI. Eine quellenkritische Untersuchung.** Munich, Reinhardt, 1929, (20×13 cm.), 128 p. Prix : 3,80 mk.

L'auteur de cette brochure reproche à la critique moderne de s'être montrée trop clémente dans son jugement sur Alexandre VI. Outre les méfaits dont on doit bien renoncer à laver la vie publique et la vie privée de ce pontife, M. Schnitzer estime qu'il en commit sans doute encore d'autres que dénonça l'opinion. D'après

lui l'accusation de relations coupables d'Alexandre VI avec sa fille Lucrèce ne serait pas aussi dénuée de fondement qu'on le dit d'ordinaire aujourd'hui. L'auteur reprend plus spécialement un des bruits ayant couru dans toute la ville de Rome et qui fut rapporté par plusieurs historiens contemporains : la mort du Pape aurait été causée par un empoisonnement ; bien plus, Alexandre aurait bu, à la suite d'une méprise de serviteurs, le vin empoisonné qu'il aurait fait préparer pour le cardinal Adrien Castellesi, chez lequel il soupait. Que penser de cette affirmation? Un fait nous paraît indubitable. Comme le note l'ambassadeur vénitien à Rome, Antoine Giustiniani, dans sa relation fort détaillée, la maladie du pape se déclara huit jours après le repas indiqué ci-dessus et les autres personnes qui y avaient assisté, au nombre de six, furent également prises de fièvre. César Borgia et le cardinal Adrien furent sauvés. Le dataire Ortéga et un commandant de la garde moururent quelque temps après Alexandre VI.

Les convives ont-ils été empoisonnés ? Pastor, dans la dernière édition du t. III (1924) de sa *Geschichte des Päpste* tranche pour la négative. Cet auteur insiste en particulier sur le silence à ce sujet des auteurs de relations présents à Rome en août 1503 et sur le cours de la maladie du pape qui ne semble pas être celui d'un empoisonnement. M. Schnitzer répond longuement à ces objections. Nous avouons que, sur ce point, sa thèse nous paraît tout aussi vraisemblable, peut-être même plus vraisemblable que celle de Pastor. *Adhuc sub iudice lis est.*

Quels ont été les auteurs de cet empoisonnement, s'il a eu véritablement lieu ? M. S. affirme que c'est le pape et César. Pour se saisir de leurs biens, ils se sont débarrassés des cardinaux Ferrari, Orsini, Michiel et Jean Borgia. Dans le même but, ils feront disparaître Adrien.

Ici la démonstration me semble très faible. D'abord l'empoisonnement de Michiel par César, avec le consentement du pape, est le seul des cas rappelés ci-dessus, qui soit, je ne dis pas certain, mais fort probable. Ensuite quand bien même ils seraient tous historiquement démontrés, il faudrait encore des preuves pour charger Alexandre d'un crime de plus. Or M. S. n'en donne aucune qui soit sérieuse. Cet auteur croit trop aisément toutes les affirmations défavorables à ce pape. Sa critique ne paraît pas toujours très ferme et il choisit un peu arbitrairement comme dignes de foi les passages de relations qui confirment sa thèse.

On n'est pas médiocrement surpris de trouver dans la préface de cette brochure un long exposé des difficultés de l'auteur avec Pastor qui aurait, nous dit-on, essayé de faire mettre à l'index le *Savonarole* de Schnitzer. L'endroit était-il bien indiqué pour cette attaque ou cette explication? Il eût d'autant plus convenu de la supprimer que l'illustre historien des Papes n'étant plus de ce monde, n'est plus capable de répondre. É. DE MOREAU, S. I.

* W. VOLRATH. **Das Augsburger Bekenntnis und seine Bedeutung für die Gegenwart.** Leipzig, Deichert, 1930, (20×14 cm), VIII-82 p. Prix : 2,50 Mk.

Cette brochure, composée à l'occasion du quatrième centenaire de la confession d'Augsbourg, s'adresse aux pasteurs et aux éducateurs protestants. L'auteur n'y

poursuit aucun but scientifique et s'appuie sur les travaux historiques consacrés à la *Confessio Augustana*. Son but est de montrer que cette formule de foi est nette, catégorique et répond aux nécessités du temps présent. Cela pour divers motifs : par exemple, parce qu'elle n'est qu'une *Confession* et n'impose pas de système. Or, actuellement, pense l'auteur, on se laisse moins séduire par l'idée d'un système qu'il y a une quarantaine d'années. En science aussi, on désire maintenant « Stellungnahme und Entscheidung allenthalben, d. h. Bekenntnis ».

É. DE MOREAU, S. I.

L.-E. HALKIN. **Le Cardinal de la Marck, prince évêque de Liége (1505-1538).** Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, fasc. XLIII. Liége, Vaillant-Carmanne, Paris, Champion, 1930, (25×16 cm.), 313 p.

En ce mémoire, dont l'idée première revient à K. Hanquet, se retrouve la sûreté de méthode et l'élégance de la forme qui caractérisaient les travaux du regretté maître de Liége. Grâce à des sources variées : procès de l'officialité et des échevins, registres archidiaconaux, etc., mais parmi lesquelles on s'étonne de ne pas rencontrer plus de pièces provenant des Archives Vaticanes, M. Halkin étudie l'histoire religieuse du diocèse de Liège pendant le règne d'Érard de la Marck, de 1505 à 1538. Trois parties groupent toute la matière. Voici d'abord la *préréforme*. Le diocèse de Liége paraît en pleine décadence; mais le désir commun d'amélioration y permet l'espérance d'un profond revirement. L'attention du pasteur se laisse malheureusement détourner de ses premiers desseins par la recherche des honneurs et par l'amour de l'argent. L'offensive protestante (deuxième partie) se déclanche rapidement sur un terrain aussi favorable. « Luthéranisme et anabaptisme pénètrent profondément les masses, mais une impitoyable répression ralentit bientôt leurs succès. Frappées par les juridictions séculières et ecclésiastiques, ordinaires et extraordinaires, les doctrines nouvelles furent vinculées par l'intransigeante fermeté d'Érard de la Marck ».

Enfin (troisième partie) l'évêque assuma la réforme des institutions ecclésiastiques. « Cette indispensable œuvre d'édification demandait des efforts gigantesques dans tous les domaines, tant moraux que juridictionnels, chez les réguliers comme chez les séculiers, dans le haut clergé aussi bien que dans le peuple. Les dernières années du règne ne purent suffire à une réaction qui exigeait l'abandon d'abus innombrables. Érard, lui-même, demeura le prélat avide de pensions et de titres qu'il avait toujours été, mais il serait injuste de ne pas lui reconnaître le mérite d'avoir orienté définitivement la réforme religieuse de son pays ».

Le travail consciencieux et neuf de M. L.-E. Halkin prendra place parmi les meilleurs ouvrages consacrés à l'histoire religieuse du XVI^e^ siècle en Belgique.

É. DE MOREAU, S. I.

Abbé L. JADIN. **Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté**

d'après les Archives de la Congrégation consistoriale. 1re partie 1564-1637, 2e partie 1637-1709. Extrait du Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. 8e et 9e fasc. (1928 et 1929). Rome, Institut historique Belge, (25×16 cm.), 263 et 321 p.

Plusieurs ouvrages ont été consacrés ces dernières années à la réforme catholique dans les Pays-Bas espagnols. Celui-ci se rapporte au même sujet. Il analyse en effet les enquêtes faites dans nos provinces pour la nomination des évêques et abbés, de 1564 à 1709. Une introduction étudie la procédure suivie depuis Léon X. Celle-ci subit certaines variations à la suite du Concile de Trente et de deux bulles de Grégoire XIV et d'Urbain VIII. Le premier de ces papes chargea la Congrégation consistoriale de l'examen des procès. Parmi les personnages sur lesquels sont prises des informations nous rencontrons dans ces deux fascicules Gérard de Groesbeek, Anloine Triest, Jacques Boonen, Gaspar Nemius, Corneille Jansenius, le père du Jansénisme, André Creusen, Alphonse de Bergues, Fénelon, Gilbert de Choiseul. L'histoire trouvera dans ces pages bien des renseignements sur l'état des diocèses et sur les candidats présentés. Mais, à ce dernier point de vue, notons que les témoins ne signalent que bien rarement des défauts chez l'ecclésiastique sur lequel on enquête.

La publication est faite avec soin et nous fait bien augurer de la carrière scientifique de son jeune auteur. É. de Moreau, s. i.

H. Fouqueray, s. i. **Martyrs du Canada.** Ouvrage terminé et revu par le P. Alain de Becdelièvre. Paris, Téqui, 1930, (19×12 cm.), x-358 p. Prix : 15 frs.

Cet ouvrage vient à son heure puisqu'il nous raconte les travaux apostoliques et le martyre de huit jésuites du Canada, béatifiés en 1925 et qui viennent d'être canonisés le 29 juin.

L'histoire édifiante et tragique des PP. Jogues, de Brébeuf, etc., est connue depuis longtemps, grâce surtout aux Relations des Jésuites de la Nouvelle-France. Le P. Fouqueray, qui a commencé ce livre, et le P. de Becdelièvre, qui l'a achevé après la mort de son confrère, ne nous apportent pas de documents nouveaux. Mais ils s'efforcent de replacer les missionnaires de la Nouvelle-France dans le cadre de leur apostolat. Ces pages captivantes méritent d'être lues par tous les catholiques. Ils y trouveront le portrait d'âmes héroïques. Nous regrettons seulement que l'auteur parle si peu des prodiges innombrables qui se sont produits ces dernières années par l'intercession des martyrs du Canada.

É. de Moreau, s. i.

* É. Préclin. **L'Union des Églises gallicane et anglicane. Une tentative au temps de Louis XV.** Paris, G. Gamber, 1928, (25×16 cm.), xxii-180 p. Prix : 20 frs.

Cette consciencieuse et captivante étude, entreprise sur le conseil de M. A. Rebelliau, nous permet d'assister aux péripéties d'une tentative d'union

entre l'Église gallicane et l'Église anglicane sous Louis XV. Les deux négociateurs, dépourvus naturellement de tout caractère officiel, sont le génovéfain Le Courrayer et le primat anglican Wake. Le Courrayer apparaît dans cet ouvrage comme un homme fort intelligent et loyal, mais entêté, orgueilleux, supportant mal la moindre contradiction. Un des principaux intérêts de ce mémoire, préparé d'après de nombreux documents inédits, des lettres surtout, conservés à Paris, à Londres, etc., est de nous montrer Wake et les anglicans collaborant aux deux grands ouvrages du génovéfain : *La dissertation sur les ordres anglicans* et *La Défense de la validité*. Les réponses catholiques faites à ces deux ouvrages furent d'ordinaire inférieures au point de vue historique, mais supérieures au point de vue dogmatique. Sur la question du sacrifice eucharistique, Le Courrayer ne parvint pas à obtenir des protestants qu'il interrogeait des réponses un peu nettes et concordantes, comme l'auteur le montre fort bien dans des pages pleines d'intérêt (pp. 92 suiv.).

Le Courrayer se fit condamner par vingt évêques et s'enfuit en Angleterre. Ainsi échoua son mouvement d'union. M. Préclin racontera dans un autre volume, plus court, la dernière partie de la vie de Le Courrayer, en Angleterre (1728-1776). Là, le malheureux génovéfain se rapproche du protestantisme. Ainsi ce singulier personnage avait « rêvé de réconcilier deux Églises ennemies, la catholique et l'anglicane, sans pressentir qu'à entretenir ce généreux dessein, il perdrait la foi, sa profession et sa patrie ».

L'auteur ne paraît pas soupçonner qu'il existe encore de sérieuses objections historiques contre la consécration de Barlow. Il parle du P. Hardouin en des termes qui ne laissent pas supposer que celui-ci fut un savant de premier ordre.

É. DE MOREAU, S. I.

Horatius M. PREMOLI, Barnabite. **Histoire de l'Église contemporaine (1900-1925).** Traduit par L. Declercq, Turin, Marietti, (Bruges, Beyaert), 1930, (22 × 15 cm.), XII-546 p. Prix : 45 frs.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun autre livre qui expose l'histoire de l'Église depuis 1900 d'une manière aussi complète. Après un premier chapitre sur les conditions générales de l'Église en 1900 et un second sur la vie des quatre derniers papes, l'auteur passe en revue l'un après l'autre tous les pays des cinq parties du monde. Le nombre de pages qu'obtient chacun d'eux est en proportion de l'influence qu'y exerce l'Église et de l'importance des événements qui s'y sont déroulés. Tous ces aperçus historiques sont-ils rigoureusement exacts? Nous ne voudrions pas l'affirmer et nous y avons même découvert un certain nombre d'erreurs, dans les pages par exemple qui sont consacrées à la Belgique. Devant parler de tant de pays qu'il ne connaît que par ses lectures, et ne disposant pas toujours d'une documentation suffisante et sûre, le P. Premoli ne pouvait pas être absolument au point, il ne pouvait pas éviter des appréciations contestables. Nous le félicitons cependant d'avoir mis sur pied une œuvre si utile et si intéressante, comme d'avoir su garder dans l'appréciation des hommes et des événe-

ments une note modérée. La traduction française est soignée, mais elle manque parfois d'élégance. É. DE MOREAU, S. I.

* J. B. BURY. **History of the Papacy in the 19th Century.** (1864-1878). Edited by R. H. Murray, London, Macmillan, 1930, (22×15 cm.), LX-176 p.

Nous éprouvâmes quelque étonnement en lisant sous ce titre : *Histoire de la Papauté au XIX^e siècle*, le nom du célèbre J. B. BURY, surtout connu par ses études sur le Bas-Empire romain. Dans un long mémoire qui sert d'introduction, le Rév. R. H. Murray nous montre que le savant professeur de Cambridge porta toujours un intérêt spécial à l'histoire de la liberté de pensée. Or Bury considérait l'évolution de la papauté au XIX^e siècle comme « l'autre côté de l'histoire de la liberté de pensée ». Ainsi fut-il amené à donner les conférences qui forment ce livre.

Le titre de celui-ci, en effet, est trompeur. Il ne s'agit nullement d'une *Histoire de la papauté au XIX^e siècle*, mais simplement du Syllabus, du Concile du Vatican et de la chute du pouvoir temporel. L'éditeur aurait pu l'indiquer plus clairement.

Aux spécialistes ce livre n'apporte pas grand'chose de nouveau. Mais Bury possède une connaissance suffisante des documents et de la littérature relative aux sujets qu'il traite.

Pour la position prise par l'auteur, disons tout de suite qu'elle ne veut pas être celle d'un adversaire de l'Église catholique. Mais comme il comprend peu l'Église catholique et son évolution historique!

Ne nous attachons pas trop à un bon nombre de remarques plus ou moins déplaisantes. PP. 17 et 18, Bury parle de la Franc-maçonnerie comme s'il voulait la défendre contre les papes ; il ajoute que l'hostilité spéciale de la papauté contre cette secte, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, eut sa cause dans la part que les Francs-maçons prirent à l'unification de l'Italie. Cela n'explique qu'incomplètement l'opposition de Pie IX à cette société secrète. Dès le XVIII^e siècle, des Souverains Pontifes ont condamné la Franc-maçonnerie et l'histoire des multiples révolutions et persécutions du XIX^e leur fournissait assez de raisons de la dénoncer au monde, même sans l'unification italienne. — Pour donner le commentaire de la proposition 24 du *Syllabus : Ecclesia vis inferendae potestatem non habet neque potestatem ullam temporalem directam vel indirectam*, Bury traduit, entre autres, un passage de l'Institut de la Compagnie de Jésus, qui se trouve, dit-il, dans l'édition officielle la plus récente, celle de 1869, t. II, p. 114 « *Pupils who attend the schools of the society shall not go to public spectacles, to see comedies or games, or to witness the execution of criminals, nisi forte haereticorum* » (p. 22). — La dernière édition officielle de l'*Institutum societatis Jesu* n'est pas de 1869, mais de 1892-1893 (Florence) ; le passage en question ne se trouve pas t. II p. 114, mais t. II p. 540 (1870) et t. III, p. 228, de la dernière édition. Ce sont là des vétilles. Mais nous reprochons davantage à Bury de n'avoir pas fait remarquer

que le passage traduit plus haut est tiré du *Ratio studiorum*, *Regulae extern. auditorum Societatis*, 13, document qui date de 1599. Peut-on interpréter un passage du Syllabus de 1864 par un passage du *Ratio?* Peut-on juger de la mentalité des jésuites au XIXe siècle d'après celle des jésuites de la fin du XVIe?

La proposition du Syllabus citée plus haut nous amène à signaler un défaut fort grave du livre de Bury.

On sait que les propositions du Syllabus sont extraites de lettres, allocutions, etc, de Pie IX antérieures à 1864 et dans lesquelles il dénonçait différentes erreurs. Ces erreurs tirées de leur contexte forment les propositions condamnées par le pape et condamnées sans notes spéciales. Bury s'est astreint à nous donner la proposition vraie, la proposition à admettre, au lieu de la proposition condamnée. Reconnaissons que, dans la plupart des cas, ce travail est fait correctement. Mais les propositions 3, 4 (p. 13 — x et XI du Syllabus), 6 (p. 21 — XXIV du Syllabus), au moins, ne forment pas vraiment les contradictoires des propositions condamnées. Ainsi pour la XXIVe citée plus haut : « *The Church has the power to employ external force; she also possesses a direct and an indirect temporal power* » il n'eût pas fallu écrire : un pouvoir direct *et* un pouvoir indirect, mais un pouvoir direct *ou* indirect. En d'autres termes : pour se conformer au Syllabus, le catholique doit dire que le pape dispose *au moins* du pouvoir indirect; il n'est pas obligé de reconnaître au Souverain Pontife de pouvoir direct.

Pour interpréter le Syllabus, Bury recourt toujours à des commentaires, plus ou moins directs, de ceux qu'on appelait jadis les Ultramontains. Telle est, conclut-il, la pensée de l'Église. Il aurait sans doute pu dire assez souvent : Telle est la pensée personnelle du pape Pie IX. Mais cette pensée, le pape ne l'a pas toujours imposée à l'Église. Pie IX lui même l'a prouvé, en louant, de la manière qu'on sait, le commentaire du Syllabus par Mgr. Dupanloup, fort éloigné des idées de l'*Univers*.

A propos du concile du Vatican, Bury parle longuement de la bulle *Unam sanctam*. Il prouve qu'elle ne peut se comprendre que dans le sens du *pouvoir direct* attribué au pape. Nous le pensons également, pour ce qui regarde le *texte* de cette bulle ; mais la *conclusion dogmatique* infaillible est beaucoup plus large et fort générale ; quoi qu'il en soit, l'affirmation finale de Bury est inadmissible : « *The true conclusion undoubtedly is that the Unam Sanctam of Boniface VIII has been confirmed by the Vatican decree, and that its doctrine* (c'est-à-dire : le pouvoir direct) *is binding de fide on members of the Church of Rome* ». (p. 142). Où donc le concile du Vatican impose-t-il aux fidèles la doctrine du pouvoir direct?

Il y aurait bien d'autres remarques à faire sur ce livre ; bien des assertions qui demanderaient à être expliquées. A notre humble avis, l'*History of the Papacy in the 19th century* n'ajoute rien à la gloire de Bury. Le public anglais trouvera ailleurs des aperçus plus impartiaux sur le Syllabus et le Concile du Vatican. Ajoutons que la publication de tels livres, même très modérés dans la forme, comme celui-ci, ne peut que nuire à la cause de l'union des Églises.

É. DE MOREAU, S. I.

Kirchliches Handbuch für das katholische Deutschland, XVI Band, 1928-1929, herausg. von den amtlichen Zentralstelle für kirchliche Statistik des katholischen Deutschlands Köln. Fribourg-e-B, Herder, 1929, (23 × 15 cm.), XIV-224 p. Prix : 8 Mk.

Le tome XVI du *Kirchliches Handbuch* n'est pas aussi volumineux que le précédent. Des raisons surtout économiques ont engagé les éditeurs à réserver pour plus tard la partie consacrée aux ordres religieux et celle qui doit traiter des catholiques allemands hors d'Allemagne. Pour l'activité charitable et sociale des catholiques allemands, ce volume ne contient que des tableaux. Enfin, il n'a pu encore être donné suite au projet d'englober dans les exposés l'Autriche et la Suisse allemande.

La *Zentralstelle für kirchliche Statistik des katholischen Deutschlands* s'est entourée des mêmes collaborateurs qu'au tome précédent : MM. F. Meister, J. Sauren, N. Hilling, le P. Väth, W. Böhler, H. Auer, le P. Krose, ce dernier, fondateur du *Kirchliches Handbuch*.

Dans la troisième partie, intitulée : L'*Organisation de l'Église catholique*, M. Meister s'occupe des traités du Latran et une carte de la cité du Vatican est jointe au texte. Dans la deuxième : *L'organisation de l'Église catholique en Allemagne*, le Directeur de l'office central de statistique ecclésiastique, M. Sauren, tient naturellement compte des changements intervenus dans les circonscriptions diocésaines à la suite du concordat de la Prusse avec le Saint-Siège. Ici encore est tracée une carte des divisions ecclésiastiques actuelles de l'Allemagne.

Le P. Väth, dans la 4e partie, nous apprend que des provinces allemandes d'ordres religieux desservent, en 1928, quarante-huit missions au lieu de quarante-cinq, en 1927. La mission nouvelle la plus importante est celle de Kimberley, en Australie. Le nombre de prêtres missionnaires allemands est de 822, au lieu de 675, celui des Frères de 517, au lieu de 963, celui des Sœurs de 1623 au lieu de 1483. L'Allemagne occupe la première place pour les aumônes fournies à la Sainte-Enfance et la quatrième pour celles de la Propagation de la Foi.

Glanons encore dans la huitième partie : *La statistique ecclésiastique de l'Allemagne*, de M. J. Sauren, les quelques renseignements suivants : En 1927, il y a eu 7910 conversions au catholicisme contre 7583, en 1926. Malheureusement, on signale encore 41.865 (43.316, en 1926), renonciations à l'Église catholique. Dix à douze p. c. seulement de ce chiffre sont allés à d'autres confessions religieuses. Les causes générales de ces apostasies qui sévissent depuis la fin de la Guerre dans les pays germaniques sont connues : propagande de la presse, impôt ecclésiastique, etc, etc.

É. DE MOREAU, S. I.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

R. G. Gérest, o. p. « *Veritas* ». *La vie chrétienne raisonnée et méditée.* III. *Sous l'égide de la Vierge fidèle.* Paris, Lethielleux, 1929, (12×19 cm.), xxiv-376 p. Prix : 18 frs.

Le troisième volume des méditations proposées par le P. Gérest est consacré à l'œuvre de la grâce dans la Très Sainte Vierge Marie. Il a les qualités qu'on a signalées dans cette revue à propos des volumes précédents (*Nouv. Rev. Théol.*, t. 54, 1927, p. 716, et t. 56, 1929, p. 702) : doctrine solide, exposé clair et bien ordonné. On peut recommander cet ouvrage aux fidèles qui désirent nourrir leur vie intérieure en méditant affectueusement le dogme. Éd. Dhanis, s. i.

C. Parra, s. i. *Sur la Montagne* (2e série). *L'Évangile du Sacré-Cœur.* IV. Toulouse, Apostolat de la Prière, 1930, (15×9.5 cm.), 160 p. Prix : 3 frs.

Les trois premiers volumes de la collection — *Béthanie*, *Tibériade*, *Sur la Montagne* (I) — ont rencontré un succès mérité. Dans cette quatrième série de méditations, l'auteur dépeint la béatitude des purs, des pacifiques et des persécutés avec la même ampleur de doctrine et la même sûreté de touche. La haute tenue littéraire et la psychologie tout actuelle de l'exposé contribuent à mettre en valeur les vieux trésors de l'Évangile. L.

J. M. Lambert. *O res mirabilis.* Méditations sacerdotales sur la divine Eucharistie d'après saint Thomas d'Aquin. Arras, Brunet, 1926, (19×12 cm.), xvi-364 p.

160 élévations sur la sainte Eucharistie inspirées par les textes les plus significatifs de saint Thomas, tel est l'excellent ouvrage qu'un grand serviteur de la cause eucharistique offre à ses confrères dans le sacerdoce. On sent que l'auteur a vécu cette doctrine et y a trouvé le principe d'un apostolat très fécond. Le livre est appelé à faire le plus grand bien non seulement aux prêtres, mais aussi à toutes les âmes désireuses de pénétrer les merveilles du sacrement d'amour.
É. Bergh, s. i.

H. Brun. *Le Pharisien sous la cendre.* Notes et méditations religieuses. Paris, Bloud et Gay, 1929, (18×10 cm.), 200 p. Prix : 9 frs.

Sobres et sincères, ces méditations ne sont pas sans ressemblance avec certains chapitres de « l'Imitation de J.-C. ». M. H. Brun a recueilli des notes laissées par un religieux de ses amis et y a ajouté des réflexions que lui a suggérées son expérience de la vie sociale d'aujourd'hui. Habitué à envisager les problèmes sous l'angle de l'unique nécessaire, il arrache d'une main sûre tous les prétextes qui nous font voir la vie au xxe siècle incompatible avec la pratique du christianisme. La franchise de M. Brun lui conciliera la sympathie du lecteur; plus d'un qui aura entrepris la lecture de ces pages en sceptique, l'achèvera convaincu et y reviendra souvent. R. de le Court, s. i.

J. Draime, o. p. *L'indifférence des croyants.* Liége, « La Pensée catholique, 1929, (14×20 cm.), 160 p. Prix : 9 frs.

Publication d'un Carême prêché en 1928 à Bruxelles, à Gand et à Liége. L'auteur rattache à l'indifférence pratique des croyants à l'égard de la religion les maux de la société contemporaine. Il est éloquent et souvent profond. E. D.

G. Van den Bosch, p. b. *Chemin de Croix Apostolique*, 2e édition, Louvain, Éditions Xaveriana, 1930, (16×10 cm.), 40 p.

Cette excellente plaquette sera très bienfaisante. L'union constante à la

Sainte Vierge dans la méditation des souffrances de N.-S. et le grand souffle de charité apostolique qui l'anime en font le vif intérêt. Au sujet de la note p. 6, il est bon de remarquer que non seulement la maladie, mais tout empêchement raisonnable permet de gagner les indulgences du Chemin de Croix sur un crucifix béni ad hoc. Il faut à cette fin tenir le crucifix en main, méditer sur la Passion, réciter 14 fois le Pater, l'Ave, le Gloria, plus 5 fois les mêmes prières en l'honneur des cinq Plaies et 1 fois aux intentions du S. Pontife.

É. BERGH, S. I.

J. M. DUSSAUT. *Le septénaire de méditations en l'honneur de saint Joseph par saint Alphonse de Liguori*, Toulouse, Listac, 1930, (13×9 cm.), 96 p. Prix : 4,50 frs.

En joignant aux méditations de Saint Alphonse, des notes très pieuses sur la dévotion à Saint Joseph et un choix fort heureux de prières en son honneur, M. le Chanoine Dussaut a composé un excellent petit manuel du culte du saint patriarche.

É. BERGH, S. I.

J. ANCELET-HUSTACHE. *Les Clarisses* « Les grands ordres Monastiques » VI. 3e édition, Paris, B. Grasset, 1929 (12×19 cm.). XII-238 p. Prix : 12 frs.

Exquise notice, écrite avec un grand souci de l'exactitude; écrite plus encore avec un cœur que l'affection rend soucieux de faire vivre sous les yeux du lecteur, pour les faire aimer, les personnages, anonymes ou célèbres, qui osèrent et qui osent courir la grande aventure franciscaine de la pauvreté. Aussi, dès le début et jusqu'au bout, histoire ou psychologie, raccourcis brossés à grands traits ou descriptions menues de la vie actuelle des monastères, nous vivons avec François et Claire d'Assise, avec Colette de Corbie comme avec leurs filles du XXe siècle, qui reçurent l'auteur au milieu d'elles. Leur esprit et leur cœur ardents d'amour pour le Seigneur Jésus souffrant, nous apparaissent tout aimables.

C. SEVRAIN, S. I.

Les Filles de Saint Thomas. Leur histoire, leur vie intérieure. XVIIe et XVIIIe siècles. Bruges, Desclée-De Brouwer, 1929, (13×20 cm.), 454 p.

C'est surtout la vie intérieure des moniales qui nous est décrite, et elle le méritait. Depuis la fondation jusqu'à la dispersion, la ferveur s'y maintint très grande, et lorsque vint la révolution, les filles de Saint Thomas furent toutes fidèles et donnèrent deux martyres. L'ouvrage, un peu monotone, se termine par de nombreux documents, une abondante bibliographie et une table détaillée des noms propres.

C. SEVRAIN, S. I.

J. DISSARD. *Les Jésuites, Idées et silhouettes.* Toulouse, Apostolat de la prière, 1929 (12/19 cm.) 274 p. Prix : 9 frs.

Excellent petit volume, présentant d'une manière jeune et moderne les œuvres et quelques saints de la Compagnie de Jésus. La première partie nous plait particulièrement; les biographies auraient gagné à être présentées d'une manière plus vivante. Les jeunes gens qui désireraient se renseigner sur l'organisation de l'ordre des jésuites trouveront ici les indications souhaitées. Regrettons en passant quelques affirmations insuffisamment nuancées sur l'obéissance (p. 63) et des phrases qui pourraient être mal comprises sur les personnalités (p. 80). Mais ces légères critiques n'enlèvent pas au volume ses très réels mérites de clarté, de concision, d'exactitude, de présentation moderne, de parfaite adaptation à l'esprit des jeunes gens à qu'il est destiné.

R. BOIGELOT, S. I.

G. NEYRON. S. I. *Histoire de la Charité. Le Christianisme en Action.* Paris, Spes, 1927, (19×12 cm.), 204 p. Prix : 10 frs.

Le grand ouvrage de Léon Lallemand sur l'*Histoire de la Charité* est classique.

On peut en outre consulter sur ce sujet le *Rôle social de l'Église* de É. Chénon. Le P. Neyron ne nous donne dans ce volume « qu'un court récit, de lecture facile, débarrassé de tout appareil d'érudition ». Sauf pour ce qui regarde l'Asie et l'Amérique, il n'ajoute pas de faits nouveaux. Il ne signale que cette conclusion : pour le monde antique, c'est l'Égypte des Pharaons qui paraît l'avoir emporté dans la manière de traiter ses semblables. É. DE MOREAU, S. I.

W. DE LADA. *Czestochowa. La Montagne lumineuse. Étude d'Union Franco-Polonaise,* Paris, Editions Spes, 1928, (19×12 cm.), 146 p., 24 grav. Prix : 12 frs.

On trouve peu de sanctuaires qui résument aussi bien que celui de Czestochowa la vie patriotique et religieuse d'un peuple. Par l'image de la Vierge, attribuée à saint Luc, qu'on vénère en ce lieu de pèlerinage, son histoire se rattache aux premiers temps de l'Église. Conservée dans un couvent-forteresse, centre de la vie polonaise, cette image fut témoin des grands événements qui bouleversèrent tant de fois la patrie et la conduisirent à son unité actuelle. Les trésors et les richesses que la piété y entasse depuis des siècles disent assez ce que la Pologne doit à la Vierge de Czestochowa. Ce sanctuaire pourrait-il devenir un centre de piété internationale, l'auteur l'espère, et nous souhaitons à son livre d'y contribuer.
A. HANIN, S. I.

DOM P. HICKEY, O. S. B. *Dix minutes en chaire. Deuxième série.* Traduit de l'anglais par R. et A. Prophétie. Paris, Beauchesne, 1929, (19×12 cm), 344 p. Prix : 18 frs.

Recueil d'une soixantaine de sermons, pour les dimanches de l'année et pour quelques fêtes particulières. La doctrine chrétienne y est présentée d'une manière claire. Le sujet traité est d'ordinaire inspiré par l'épître ou par l'évangile du jour. Mais des sermons qui conviennent à tous les auditoires sont de mauvais sermons s'ils ne sont pas adaptés aux auditeurs du moment. Il reste pourtant qu'on trouvera dans cette petite somme d'excellentes idées pour la préparation d'une prédication vivante. P. CAPART, S. I.

J. MILOU. *Louis Larrieu. Prêtre (*1905-1928), Toulouse, Apostolat de la Prière, 1929, (19×12 cm.), 144 p. Prix : 5 fr.

Une nature ardente et orgueilleuse, une intelligence rare et consciente de sa valeur, une volonté tenace pour le bien ; tel est Louis Larrieu avant son entrée au séminaire. L'auteur montre longuement comment cette âme, travaillée par la grâce, est arrivée en quelques années à un degré éminent de perfection. Ce livre intéressera spécialement les amis de Louis Larrieu. A. WAUTERS, S. I.

R. M. RUBATSCHER. *Mary Ward.* Adaptation française par M. Lenoël. Toulouse, Apostolat de la Prière, 1930, (19×12), 94 p. Prix : 3,50 frs.

La fondatrice des « Dames anglaises » (1585-1645) nous rappelle la sainte Thérèse des fondations. C'est le même mélange d'exploits héroïques, chevauchées et négociations, avec le recueillement d'une vie perdue en Dieu ; c'est la même sagesse surnaturelle et le même dévouement à l'Église. Les seize tableaux détachés que nous présente la R. M. Rubatscher — à l'imitation de la *Painted Life* du couvent d'Augsbourg — laissent peut-être inexpliqués des faits étranges, tel cet emprisonnement de Mary à Munich, sous l'inculpation d'hérésie ; mais ils nous donnent de cette vie héroïque, mouvementée comme un roman, une image singulièrement attachante. E. LAMALLE, S. I.

V. MARMOITON. « *La Petite Victime de Jésus* » *Aline de Divonne* (Simone de V.), Toulouse, Apostolat de la Prière, 1930, (19×12 cm.), 86 p., 2 portraits. Prix : 3 frs.

Cette nouvelle édition d'une vie déjà fort répandue a rendu à Aline de

Divonne (1879-1899) son nom véritable et s'est enrichie du texte de son journal. Comme les autres biographies d'enfants, publiées par l'Apostolat de la Prière, cette histoire touchante nous fait voir que le bon plaisir de Dieu dédaigne nos règles étroites et a ses prédilections gratuites. L.

M. S. *Le Credo des tout-petits.* Toulouse, Apostolat de la Prière, 1930, (18,5×14 cm.), 62 p., 12 grav. Prix : 3,50 frs.

On s'inquiète beaucoup, — parfois trop — de ce que les enfants doivent savoir pour faire dignement leur première communion privée. Ce coquet opuscule montrera ce qu'il faut leur dire sur les vérités du *Credo* ; il donnera du même coup une méthode sommaire pour adapter les articles du symbole aux intelligences de six à sept ans. Les gravures en deux couleurs ont le faire sobre et large du bon art moderne. L.

R. Sabaté. *Index Critico-Litterarius. Revista Trimestral de Documentación.* Tarragona, Antonio Agustin, 1928, (22×14 cm.), v-370 p. Prix : 3 ptas.

L'*Index Critico-Litterarius* fait sa percée, nous dit l'avant-propos de ce fascicule, parmi les groupes cultivés des divers pays. Nous ne nous en étonnons pas : ses renseignements sur les comptes rendus des productions récentes sont éminemment précieux pour tout travailleur. Il nous sera permis de remarquer que la *Nouvelle Revue Théologique*, qui a pourtant une abondante partie bibliographique, n'est guère mentionnée que dans la liste des *abreviaturas*.

J. de Ghellinck, s. i.

M.-L. Servranckx. *Un critique catholique : Paul Halflants.* Bruxelles, Dewit, 1930, (19×13 cm.), 80 p. Prix : 8 frs.

Bon résumé de l'œuvre de M. le chanoine Halflants, fait par une admiratrice des fortes disciplines dont le distingué professeur s'est fait le champion.

C. Grillet. *Victor Hugo spirite,* Paris, Em. Vitte, 1929, (12×18cm.), 226 p. Prix : 12 frs.

Ce petit volume de 220 pages est un excellent livre de critique littéraire ; aussi, malgré notre désir de lui consacrer, ainsi qu'il le mérite, une assez longue analyse, le cadre de cette Revue nous oblige à faire court. Par son exposé de la doctrine spirite de Victor Hugo, ce livre tombe sous le domaine du théologien qui sympathisera avec la vision d'un monde racheté, l'idée d'une mort qui est une éclosion, l'idée de la fraternité des choses et de l'immortalité ; mais avec bien des réserves et bien des précisions. Évidemment les tables parlantes de Jersey posent un problème. Elles sont terriblement hugolâtres ces fameuses tables. La simple transmission de pensées suffit-elle à tout expliquer? M. Grillet ne le pense pas. Quoique nous estimions avec lui que le mécanisme de cette transmission reste bien obscur et que donc l'explication reste à expliquer, il nous semble que M. Grillet minimise trop l'influence réelle d'un être sur un autre, laquelle déborde considérablement l'influence consciente et volontaire, et qu'il ne tient pas assez compte de l'élaboration, par le subconscient du sujet récepteur, d'une influence réelle encore que non perçue. Mais que tout cela est mystérieux !

M. Grillet a raison de donner la parole au savant et au théologien. Au premier, à donner l'explication scientifique ; quant au rôle du second, qu'il nous suffise de renvoyer aux travaux du R. P. Ménage. R. Debauche, s. i.

LES GÉRANTS : ÉTABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.

Administrateur-délégué : Louis Casterman, Tournai.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium.*